



Assemblée générale

Cinquante-septième session

22^e séance plénière

Vendredi 4 octobre 2002, à 10 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Kavan (République tchèque)

La séance est ouverte à 10 h 15.

Points 44 et 10 de l'ordre du jour (suite)

Suite à donner aux résultats du Sommet du Millénaire

Rapport du Secrétaire général (A/57/270 et A/57/270/Corr.1)

Rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation (A/57/1)

Le Président (*parle en anglais*) : Les Membres se souviendront que le Secrétaire général a présenté son rapport à l'Assemblée générale à la 2^e séance plénière, le 12 septembre 2002.

Je donne à présent la parole au Secrétaire général pour qu'il présente son rapport sur la mise en oeuvre de la Déclaration du Millénaire.

Le Secrétaire général (*parle en anglais*) : Permettez-moi tout d'abord de vous remercier, Monsieur le Président, de me donner l'occasion de présenter à l'Assemblée le premier de mes rapports annuels sur les progrès réalisés par le système des Nations Unies et les États Membres en vue de la mise en oeuvre de la Déclaration du Millénaire. Je serai bref car le rapport est, je crois, assez éloquent. En fait, je ne peux faire mieux que vous répéter ce que j'ai écrit dans le chapitre de conclusion :

« L'application par la communauté internationale de la Déclaration du Millénaire au cours des deux premières années qui ont suivi son adoption a donné lieu à des résultats que l'on peut considérer au mieux comme mitigés. Certains objectifs du Millénaire ont bénéficié de décisions et réformes courageuses requises, mais cela n'a pas été le cas pour d'autres. Au cours des 13 années qui restent à courir, des progrès devront être réalisés sur un front beaucoup plus large, sinon les termes éclatants contenus dans la Déclaration ne serviront qu'à rappeler des besoins essentiels non satisfaits et des promesses non tenues. » (A/57/270, par. 113)

Alors que des décisions graves doivent être prises concernant les menaces à la paix et à la sécurité internationales et la meilleure façon d'y faire face, certains d'entre nous pourraient être tentés de remettre à plus tard le programme général et à long terme de la Déclaration du Millénaire. Je vous supplie de résister à cette tentation. En fait, rien ne pourrait être plus contraire à l'esprit des Nations Unies et de leur Charte, dans laquelle l'objectif de préserver les générations futures du fléau de la guerre est si étroitement lié à celui de favoriser le progrès social et instaurer de meilleures conditions de vie, dans une liberté plus grande.

L'ONU doit être en mesure de faire face aux menaces immédiates à la paix et à la sécurité sans relâcher les efforts qu'elle fait au nom de ceux qui

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



luttent pour survivre avec moins de 1 dollar par jour, sans eau potable ni hygiène publique, et qui se couchent chaque soir le ventre creux.

Nous ne pouvons nous permettre de considérer la Déclaration du Millénaire comme une chose à laquelle nous réfléchissons plus tard ou quand nous en aurons le loisir. N'oublions pas que nos chefs d'État et de gouvernement l'ont adoptée en tant que programme urgent – une liste de choses que nous ne pouvons négliger et que nous devons changer au plus vite si nous voulons que ce nouveau siècle soit meilleur que le précédent.

Et pourtant pour le moment, nous sommes en situation d'échec. Ce rapport indique que si nous continuons de la même façon, la plupart des engagements que nous avons pris dans la Déclaration du Millénaire ne seront pas honorés.

Pour ce qui est de tous nos objectifs d'ensemble – les droits de l'homme, la démocratie, la bonne gouvernance, le règlement des conflits et les besoins spéciaux de l'Afrique – nous progressons trop lentement. Si nous n'accélérons pas beaucoup les choses, nous constaterons, d'ici à 2015, que les termes de la Déclaration auront été creux.

Pour ce qui est des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Millénaire en matière de développement – les objectifs qui sont les plus précis et donc les plus aisés à quantifier – il existe des différences marquées entre les régions.

Au cours de la dernière décennie, l'Asie de l'Est a déjà réduit de moitié la proportion de personnes qui vivent avec 1 dollar par jour ou moins – de 28 % à 14 %. En Asie du Sud, où vit près de la moitié de la population pauvre du monde, la baisse a été plus modeste, de 44 % à 37 %.

Mais en Afrique, où il y a 10 ans, 48 % de la population vivait avec 1 dollar par jour ou moins, ce chiffre est passé à 47 %. En 10 ans, l'Afrique a réussi à réduire cette proportion d'un quarante-huitième seulement. Il faudra des changements considérables d'ici à 2015 – d'ici 12 ans seulement – si nous voulons réduire ce taux de moitié, comme promis.

La première grande mise à l'épreuve des engagements du Millénaire arrivera en 2005 – dans un peu plus de deux ans – année à laquelle les États Membres espèrent que l'on sera parvenu à la parité entre garçons et filles dans l'enseignement primaire et

secondaire. Je suis au regret de dire qu'il est peu probable que cet objectif soit atteint. Entre 1990 et 2000, l'écart entre les sexes ne s'est réduit que de 25%. Et si l'on n'a pas plus de succès dans la scolarisation des filles, je crains qu'il ne soit encore plus difficile d'atteindre les autres objectifs.

Les objectifs du Millénaire sont mondiaux, mais ce qui déterminera s'ils sont atteints ou non est ce qui se passera au niveau de chaque pays. Il n'y a pas de formule magique à appliquer par tous les pays : chaque pays doit trouver le bon dosage de mesures qui corresponde aux besoins des populations locales, et la population de chaque pays doit insister sur l'application de ces mesures.

Que personne ne croie que cela ne s'applique qu'aux seuls pays en développement. Les pays développés doivent aussi veiller à ce qu'aucune catégorie de leur population ne reste en deçà des objectifs du Millénaire en matière de développement. Et ils ont également une responsabilité particulière au niveau mondial. Ils doivent tenir leurs promesses : ouvrir entièrement leurs marchés aux produits des pays en développement; permettre à ces derniers de se battre à armes égales sur le marché mondial; et fournir une assistance au développement beaucoup plus généreuse. Sinon beaucoup d'entre eux ne seront pas en mesure d'atteindre les objectifs du Millénaire, malgré tous leurs efforts. Autrement dit, ce n'est pas ici, à l'Organisation des Nations Unies ni par l'entremise des hauts fonctionnaires de l'ONU que ces objectifs peuvent être réalisés. Il faut les atteindre dans chacun des pays représentés ici, par les efforts de leur gouvernement et de leur population.

C'est pourquoi j'ai commencé une campagne du Millénaire pour mieux faire connaître ces objectifs dans le monde entier et essayer de mobiliser l'opinion publique en leur faveur. Je présenterai mon rapport mondial annuel à l'Assemblée générale chaque année, mais j'espère que tous les pays en développement, avec l'aide de l'ONU et des autres institutions internationales, produiront également le leur, de façon à ce que, dans chaque pays, la population suive l'évolution de la question. En cette ère de démocratie, nous espérons que lorsque les gens seront informés, ils insisteront pour que des mesures soient prises.

Avec la Déclaration, le plan de campagne, les objectifs du Millénaire en matière de développement et les décisions prises à Monterrey et Johannesburg, nous

disposons maintenant d'un nombre impressionnant d'engagements internationaux réunis en une vision cohérente sur laquelle tous les États Membres sont d'accord.

Cette vision ne pourra devenir réalité que si tous ceux qui y sont parties prenantes jouent dûment leur rôle. Comme je viens de le dire, c'est au sein de chaque État Membre que doivent se prendre les mesures décisives, mais la communauté internationale, et l'ONU en particulier, a également tout intérêt à faire en sorte que cela se produise. Nous devons tous faire notre possible pour que les mesures nécessaires soient vraiment prises, et je suis personnellement tout à fait décidé à le faire.

Cette Assemblée, qui est le représentant le plus authentique de l'ensemble de la communauté internationale, a un rôle particulièrement important à jouer et, ici et maintenant, une importante décision de procédure à prendre. J'exhorte les représentants à suivre ce processus, de manière énergique, mais aussi intégrée. La Déclaration du Millénaire nous a donné le grand cadre à suivre. Nous devons continuer de travailler dans ce cadre et ne pas nous éparpiller dans des actions au coup par coup, réparties entre divers processus au sein de diverses commissions. Monsieur le Président, je confie cette importante question à votre grande compétence.

Déclaration du Président

Le Président (*parle en anglais*) : Aujourd'hui, nous ouvrons notre premier débat commun sur deux points très importants de l'ordre du jour : l'activité de l'Organisation et la suite à donner aux résultats du Sommet du Millénaire. Je voudrais tout d'abord exprimer mes remerciements au Secrétaire général pour la présentation qu'il a faite des deux rapports et particulièrement sa détermination à atteindre les objectifs de la Déclaration du Millénaire. Les deux rapports sont complets mais concis, et fournissent un très bon point de départ à nos délibérations.

Plus que jamais, l'appel au multilatéralisme dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales trouve un écho dans toute l'Organisation. La concentration simultanée des États Membres sur la lutte contre le terrorisme international a donné quelques résultats au cours de l'année écoulée. Il est nécessaire, toutefois, de nous engager à renforcer encore le cadre juridique de l'ONU, notamment par un

effort renouvelé de négociation de la convention générale relative au terrorisme.

Malgré quelques faits nouveaux encourageants, nous avons pu observer l'escalade des tensions et des conflits dans de nombreuses régions du monde. Pour être plus efficaces dans le domaine du maintien de la paix, nous devons continuer de mettre en oeuvre ses mesures de réforme, en renforçant les capacités de déploiement rapide, en agissant en fonction des enseignements tirés et en générant les ressources suffisantes, entre autres.

Toutefois, nos efforts doivent avant tout viser à empêcher l'éclatement des conflits. L'attention accrue dont a fait l'objet la notion de prévention des conflits armés est donc justifiée. L'ONU peut apporter sa contribution par l'utilisation efficace et rapide des outils préventifs existants, comme les systèmes d'alerte rapide, la médiation et les orientations politiques, les bons offices, les missions de contact et d'établissement des faits, ou le déploiement préventif et le désarmement.

Les services consultatifs et la coopération au développement sont tout aussi importants dans les domaines essentiels à la prévention des conflits, comme la bonne gouvernance, le renforcement des capacités et l'élimination de la pauvreté. Je pense que la reprise, à l'initiative de l'Assemblée générale, des travaux sur l'élaboration du projet de résolution sur la prévention des conflits permettra de maintenir ce sujet en bonne position à l'ordre du jour de la présente session. J'espère vraiment qu'au cours de notre présidence, nous pourrions parvenir à un consensus sur cet important projet de résolution. Nous n'épargnerons pas notre énergie pour atteindre cet objectif.

Au cours de la cinquante-septième session, je suis particulièrement déterminé à accorder une attention particulière à la question du suivi coordonné et intégré des résultats des grandes conférences internationales des Nations Unies de la décennie écoulée, à commencer par le Sommet du Millénaire et les Sommets de Monterrey et de Johannesburg. Je suis convaincu que cela permettra, en effet, de contribuer positivement et efficacement à un examen plus cohérent et pertinent de la mise en oeuvre de ces conférences. À cet égard, je compte sur le soutien et la participation active des Membres aux travaux en plénière et dans les grandes commissions, de façon à créer une synergie entre les différentes vues pour

formuler une démarche globale de suivi des conférences.

Je voudrais encore ajouter quelques observations au sujet du rapport sur la suite à donner aux résultats du Sommet du Millénaire. Le rapport fournit un bon aperçu des acquis obtenus et des écueils existant sur la voie de la réalisation des objectifs du Millénaire. Il conclut que seuls quelques pays ont enregistré des progrès suffisants et que les perspectives de réalisation des objectifs du Millénaire en matière de développement sont au mieux mitigées. J'espère que notre débat nous aidera à repérer les lacunes existantes et à formuler des stratégies pour l'avenir, comme le stipule la résolution 55/162.

Les objectifs du Millénaire en matière de développement sont devenus le canevas de la politique économique et sociale de l'ONU et de la coopération internationale au développement. Leur mise en oeuvre doit rester notre priorité absolue. Maintenant, avec la présentation du premier rapport sur la mise en oeuvre de la Déclaration du Millénaire, il est temps de nous atteler à trouver la méthode la plus efficace de suivi, en formulant une série de critères permettant de suivre et de revoir cette mise en oeuvre et d'obtenir les résultats voulus en temps voulu.

Nous ne devons pas perdre de vue le fait que la crédibilité de l'Organisation des Nations Unies repose non seulement sur sa capacité à formuler des objectifs politiques mais également – et surtout – sur sa capacité à mobiliser la volonté politique nécessaire à leur mise en oeuvre.

M. Manis (Soudan) (*parle en arabe*) : C'est pour nous un grand plaisir de remercier le Secrétaire général, M. Kofi Annan, d'avoir répondu aux résolutions de l'Assemblée générale en présentant ces deux rapports importants (A/57/1 et A/57/270 et A/57/270/Corr.1) permettant d'exposer aux États Membres la vision, le statut et la manière d'appliquer les engagements qui ont été pris.

La communauté internationale et les peuples du monde ont fêté l'adoption de la Déclaration du Millénaire par l'Assemblée à la fin de l'an 2000. Il s'agit d'un événement historique exceptionnel qui a établi des objectifs et des méthodes. La Déclaration du Millénaire montre comment relever les défis du XXI^e siècle, notamment le sous-développement économique et social, la pauvreté endémique, les maladies mortelles telles que le VIH/sida, le paludisme, la tuberculose, et

d'autres défis importants à la paix et à la sécurité internationales tels que le terrorisme, la criminalité organisée et les conflits armés. La Déclaration a également attiré l'attention sur l'importante question de la réforme de l'Organisation qui est le mécanisme principal pour mettre en oeuvre les activités, initiatives et programmes de la communauté internationale dans l'intérêt des peuples.

L'une des réformes les plus importantes et nécessaires – où aucun progrès tangible n'a été enregistré depuis le Sommet du Millénaire – concerne le Conseil de sécurité, notamment l'augmentation du nombre de ses membres permanents et non permanents afin de lui permettre de mieux représenter l'Organisation. Il convient de réformer les méthodes de travail du Conseil pour que ses résolutions soient plus démocratiques et transparentes. Il est regrettable de constater que le Groupe de travail à composition non limitée sur la réforme du Conseil de sécurité a tenu des réunions depuis janvier 1994 sans que des progrès réels n'aient été enregistrés.

Le défi que nous devons relever aujourd'hui consiste à faire de la mondialisation une force positive et à utiliser les technologies de l'information au service du développement. Nous constatons, toutefois, que l'écart entre les pays du Nord et du Sud ne cesse de s'élargir et que la fracture numérique actuelle prouve l'échec des politiques internationales et régionales dans les domaines de la coopération en matière de développement et de l'aide au développement. En dépit de la tenue de nombreuses conférences internationales, essentiellement les Conférences de Monterrey et de Johannesburg, le fossé continue de s'élargir entre les riches et les pauvres. Il est donc urgent de mettre en place un système économique international plus démocratique et plus juste qui octroierait des conditions préférentielles aux pays pauvres pour les échanges commerciaux avec les pays riches, outre l'augmentation de l'aide publique au développement et l'allègement du fardeau de la dette.

Nous tenons à saluer l'initiative purement africaine du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) ainsi que la décision prise le mois dernier de l'Assemblée générale en vue de l'appuyer. Nous nous félicitons également de l'examen final du Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 qui devrait ouvrir la voie à des actions déterminées de la part de la communauté internationale

pour aider le continent africain, conformément aux résolutions de l'Assemblée générale.

La situation économique et sociale des pays les moins avancés exige que la communauté internationale prête une attention particulière à ce groupe de pays en les aidant à combattre la pauvreté, la faim et la maladie. À cet égard, nous appelons de nos vœux la mise en oeuvre du Programme d'action de Bruxelles.

Nous tenons à attirer l'attention sur la décision de l'Assemblée générale concernant l'établissement du Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement en tant que mécanisme de suivi en vue de l'application du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés. Nous espérons que le Haut Représentant recevra l'appui dont il a besoin pour s'acquitter de ses fonctions.

Des mesures destinées à accroître l'efficacité et la productivité de l'Organisation des Nations Unies doivent remporter notre adhésion et bénéficier de toute notre attention. À cet égard, nous saluons le rapport du Secrétaire général, intitulé « Renforcer l'ONU : un programme pour aller plus loin dans le changement ». Nous appuyons le rapport (A/57/387) et les initiatives qu'il contient pour permettre à l'Organisation de faire face efficacement aux nouveaux défis et de répondre aux aspirations de tous les peuples.

Nous rendons hommage aux opérations de maintien de la paix de l'Organisation des Nations Unies pour le succès remporté au Kosovo, en Sierra Leone, au Timor-Leste et en Afghanistan. Nous nous félicitons de la coopération et de la coordination substantielles qui existent entre l'Organisation et d'autres organisations pertinentes. Nous attendons le rapport que le Secrétaire général a promis concernant la présentation d'un programme et les améliorations institutionnelles pour faire de la Déclaration du Millénaire un instrument simple et facile à appliquer et permettant d'obtenir des résultats concrets.

Nous convenons avec le Secrétaire général que les droits de l'homme fondamentaux, les droits sociaux, économiques et culturels et les libertés fondamentales forment un tout indivisible. Les droits de l'homme ne peuvent être réalisés qu'en éliminant la pauvreté et en améliorant l'économie. À cet égard, nous rejetons la sélectivité, la politique de deux poids deux mesures et la politisation des questions liées aux

droits de l'homme. Nous demandons que des ressources suffisantes soient fournies pour permettre aux pays de faire face à leurs problèmes, et ce, sans conditions préalables ou arrière-pensées. Nous nous félicitons des résultats de la Conférence mondiale de Durban contre le racisme. Nous espérons que le rapport du Secrétaire général donnera des résultats tangibles par le biais du financement nécessaire.

Nous apprécions la réaction rapide de l'ONU après les événements du 11 septembre 2001 et l'adoption de résolutions décisives pour combattre le terrorisme international. Après avoir consacré une semaine entière à l'examen de la question du terrorisme, l'Assemblée générale a adopté la résolution 56/1 par consensus. Le Comité contre le terrorisme a été créé en application de la résolution 1373 (2001) du Conseil de sécurité. La communauté internationale a répondu rapidement à tous les appels lancés en vue de combattre le terrorisme, mais un grand nombre d'États a demandé la convocation d'une conférence internationale chargée d'élaborer une définition du terrorisme, afin d'établir une distinction entre le terrorisme et les droits des peuples à la légitime défense face à une agression extérieure. Le Soudan a condamné le terrorisme sous toutes ses formes et a coopéré avec tous les efforts internationaux visant à le combattre. Nous avons ratifié 11 conventions pertinentes et nous attendons avec intérêt une définition du terrorisme qui nous permettra de réaliser toutes les initiatives prises par l'ONU.

M. De Rivero (Pérou) (*parle en espagnol*) : Je remercie le Secrétaire général des rapports qu'il nous a présentés.

Comme le Secrétaire général, nous avons des sentiments partagés en ce qui concerne les réalisations de l'Organisation et la situation mondiale actuelle. En effet, au cours de l'année écoulée, nous avons relevé avec satisfaction des progrès importants dans le domaine de la lutte contre l'impunité internationale avec la création de la Cour pénale internationale. Des progrès sont signalés également dans le déminage et dans la lutte contre le terrorisme, le Conseil de sécurité ayant créé un comité chargé d'examiner la question. Des progrès ont également été accomplis sur le plan de l'aide humanitaire et d'une meilleure organisation des efforts destinés à faire face aux catastrophes naturelles. Mais, comme le Secrétaire général, nous croyons également qu'il reste encore beaucoup à faire pour

parvenir à un monde libéré des menaces, de la violence et de la pauvreté.

Le Secrétaire général nous rappelle les profondes disparités qui existent entre la logique du désarmement et celle du développement. Dans le monde, 839 milliards de dollars sont chaque année consacrés à des dépenses militaires, alors que l'aide publique au développement ne représente que 51 milliards de dollars par an. La communauté internationale devrait éliminer le déficit de 70 milliards de dollars en finançant la réalisation des objectifs du Millénaire en matière de développement d'ici à 2015, ne serait-ce qu'en réduisant ses dépenses militaires annuelles de moins de 10 %.

À notre avis, cette situation est une aberration. Les principales menaces à la sécurité internationale sont aujourd'hui posées par le conflit asymétrique créé par le terrorisme international, la criminalité transnationale et le trafic des stupéfiants. De même, la stabilité du monde est continuellement menacée par la pauvreté extrême, la dégradation de l'environnement, le réchauffement de la planète et la stagnation économique de la majorité des pays dits en développement; au cours de la dernière décennie, seuls 17 de ces pays ont connu une croissance de 5 %, ce qui est le minimum pour réduire la pauvreté. Parfois, nous nous demandons pourquoi nombre d'États Membres de l'Organisation sont qualifiés de pays en développement, alors qu'ils ne se développent pas du tout mais continuent d'être sous-développés. Par conséquent, le règlement de ce problème devrait être l'un des principaux objectifs de cette Organisation.

De même, nous pensons qu'on ne pourra pas remédier à la situation en accroissant les budgets militaires, les systèmes nucléaires et les armes classiques perfectionnées. C'est irréaliste. Les États sous-développés, qui n'ont pas été oubliés dans cette évaluation, maintiennent de grandes armées de façon disproportionnée et s'enlisent dans des courses aux armements, face à des menaces de guerre pratiquement inexistantes. Plusieurs de ces pays fuient leurs responsabilités de base, qui sont d'assurer des sociétés démocratiques, libres et justes.

C'est pour ces raisons que le Pérou a réduit de 20 % son budget militaire et a encouragé en Amérique du Sud des initiatives concrètes destinées à faire face à cette réalité, comme l'adoption récente de la Charte andine de paix et de sécurité et la création d'une zone

de paix et de coopération en Amérique du Sud, par laquelle nous proposons de réduire les dépenses militaires afin de les consacrer à la lutte contre la pauvreté et au financement du développement social. Il y a également l'initiative destinée à négocier une réduction du nombre de missiles en Amérique latine et à renforcer les mesures de confiance et les mécanismes de transparence en Amérique latine.

D'après le Pérou, ce type d'initiative qui, nous l'espérons, pourra être reproduit dans d'autres régions, est parfaitement conforme à la création d'une culture de paix et à la « prévention structurelle », qui se fonde précisément sur la nécessité d'éliminer les facteurs politiques, économiques et sociaux contribuant à l'éclatement de conflits violents.

Le grand défi que nous devons relever en matière de développement est de créer des sociétés où règnent la démocratie, la primauté du droit, le respect des droits de l'homme, la solidarité sociale et la prospérité individuelle. L'Amérique latine a accompli d'énormes progrès pour consolider la démocratie et l'état de droit. Néanmoins, elle se trouve dans une situation économique et sociale très difficile aujourd'hui. Comme l'ont signalé les rapports du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale, notre région non seulement connaît les taux de croissance économique les plus faibles de toutes les régions du monde, mais elle fait également face à une crise systémique et financière continue.

Cette situation non seulement menace de s'étendre et d'aggraver la pauvreté dans les pays d'Amérique latine, mais elle risque également de saper les efforts déployés en vue d'atteindre les objectifs du Millénaire en matière de développement. Cependant, ce qui est plus grave c'est qu'elle mine également la gouvernance démocratique, tandis que nos citoyens exigent de la part des gouvernements démocratiques des résultats concrets dans les domaines économique et social. Nous devons par conséquent comprendre qu'une solide gouvernance démocratique exige une force et une stabilité économiques, et que la seule façon de faire face aux demandes sociales croissantes, au chômage et à la pauvreté extrême c'est de parvenir à une croissance saine, avec une équité sociale entre nos économies.

Le moment est donc venu de trouver un moyen de financer la défense de la gouvernance démocratique. C'est pourquoi le Pérou a proposé dans plusieurs

instances à la communauté internationale de créer des mécanismes de financement novateurs qui nous permettront de renforcer la gouvernance démocratique. Il convient d'établir des dispositifs internationaux qui nous permettront de combler le fossé entre les exigences sociales auxquels les gouvernements démocratiques font face, notamment celles qui veulent que la société produise des résultats concrets pour le bien-être des individus. Nous verrons les résultats par la suite, grâce aux politiques économiques qui sont suivies actuellement et qui encouragent l'investissement, les échanges et le développement de nos marchés. Concrètement, il s'agit de défendre les énormes efforts déployés pour instaurer la démocratie et réaliser la stabilité macroéconomique. Nous avons donc demandé à la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes d'élaborer une étude des mécanismes possibles d'une architecture nouvelle du système financier international afin d'appuyer la gouvernance démocratique. Le Programme des Nations Unies pour le développement examine également les mesures à prendre à l'avenir à cet égard. Nous espérons que le prochain rapport du Secrétaire général comprendra des idées novatrices sur cette question fondamentale à laquelle est confrontée l'Amérique latine.

Je souhaite terminer en exprimant la conviction ferme du Pérou que le renforcement de l'Organisation des Nations Unies et l'accomplissement efficace de ses fonctions sont fondamentaux pour chercher des solutions concertées aux crises et problèmes internationaux. Nous appuyons donc l'appel du Secrétaire général visant à poursuivre le renforcement du multilatéralisme comme l'option stratégique unique des États dans leurs initiatives.

M. Wenaweser (Liechtenstein) (*parle en anglais*): En présentant son rapport (A/57/1) sur l'activité de l'Organisation le 12 septembre dernier, le Secrétaire général a lancé un appel vigoureux en faveur du multilatéralisme. Cela peut paraître surprenant à une audience qui devrait incarner l'esprit du multilatéralisme. Mais, en effet, alors que la communauté internationale s'est rassemblée d'une façon résolue et sans précédent pour réagir aux attaques du 11 septembre, la promesse que renfermait notre rassemblement s'est rapidement évanouie et a été remplacée par de vieux modèles d'affrontements et d'actions unilatérales. La primauté du droit est devenue, à notre avis, un thème prédominant au cours

des derniers mois. L'Organisation, et le Conseil de sécurité en particulier, sont mis au défi de s'acquitter de leur rôle de gardiens de l'État de droit.

La controverse actuelle concernant la Cour pénale internationale a pris une dimension nouvelle et regrettable quand le Conseil de sécurité a adopté sa résolution 1422 (2002) l'été dernier. Nous restons convaincus que les fonctions et les pouvoirs du Conseil de sécurité n'incluent pas la compétence d'altérer ou d'interpréter les traités internationaux. Nous sommes donc tous préoccupés par le fait que cette initiative ne relevant pas du mandat confié par la Charte puisse saper la crédibilité politique du Conseil à long terme.

Vu que le Conseil agit au nom de l'ensemble des Membres, et étant donné les énormes défis auxquels il est confronté, la légitimité et donc la crédibilité politique du Conseil revêtent la plus haute importance. Je voudrais réaffirmer ici que mon pays reste pleinement attaché à protéger l'intégrité du Statut de Rome qui est entré en vigueur le 1er juillet.

La primauté du droit internationale est tout particulièrement en jeu s'agissant du recours à la force. Bien que les débats de ces dernières semaines aient été une source de préoccupations, ils ont toutefois mis clairement une chose en lumière: la légitimité qu'apporte une décision du Conseil de sécurité est vraiment unique et nécessaire pour veiller à ce que l'intervention armée, quand elle est inévitable, jouisse de l'appui de l'ensemble de la communauté internationale.

L'application est à l'évidence l'autre composante décisive de la crédibilité. Les résolutions du Conseil de sécurité sont juridiquement contraignantes pour tous les États Membres, et la mise en oeuvre de toutes les décisions du Conseil doit être assurée. Dans ce contexte, l'emploi de la force ne devrait être considéré qu'en dernier ressort dans les cas où le non-respect représente clairement une menace à la paix et à la sécurité internationales.

La résolution 1373 (2001) du Conseil de sécurité est l'élément central de la réponse prompt et déterminée de l'ONU face à la menace que représente le terrorisme international. Le travail du Comité contre le terrorisme illustre à bien des égards ce que peut faire l'ONU lorsqu'elle décide de passer à l'action et comment l'état de droit est fondamental pour garantir la sécurité humaine.

Ce même État de droit doit donc prédominer quand il s'agit de personnes soupçonnées d'être impliquées dans des activités terroristes. Les normes fondamentales des droits de l'homme, qui sont le plus grand succès de l'ONU, doivent être respectées à tout moment. Ce serait une grave erreur de considérer les droits de l'homme qui sont essentiels pour concrétiser la vision de la Charte (A/57/387, par. 45), comme l'a dit le Secrétaire général, comme un luxe que nous pouvons nous permettre durant les périodes fastes et dont nous pouvons nous dispenser pendant les périodes de crise telles que celles causées par le terrorisme international. Ils constituent au contraire le fondement sur lequel nos actions devraient reposer.

Mes observations ont jusqu'ici porté sur le Conseil de sécurité parce que ses activités au cours de l'année écoulée ont eu de grandes répercussions. Mais, dans une large mesure, ce que j'ai dit me pousse à conclure que cet organe-ci, l'Assemblée générale, doit jouer un plus grand rôle. Nous sommes donc satisfaits de voir que tant le nouveau programme de réformes du Secrétaire général – un programme pour aller plus loin dans le changement (A/57/387) – que les priorités de votre mandat, Monsieur le Président, comprennent un appel en faveur d'une Assemblée générale plus forte. La mise en oeuvre de la Déclaration du Millénaire offre une occasion idéale à l'Assemblée générale de s'affirmer comme le seul organe universel de l'ONU.

Nous espérons que l'ONU sera à même d'entrer dans une ère de mise en oeuvre et d'application des normes et des objectifs convenus, dont un grand nombre constituent l'aboutissement des grandes conférences des 10 dernières années. Nous ressentons effectivement la lassitude des Sommets (A/57/357, par. 24) que mentionne le Secrétaire général dans son rapport sur la réforme. Les normes sont clairement définies. Des objectifs ambitieux ont été fixés, à nous maintenant de les mettre en oeuvre.

Les objectifs du Millénaire en matière de développement doivent représenter ce vers quoi tendent nos efforts en la matière. Le plan de campagne que nous a proposé le Secrétaire général énonce clairement les orientations du processus d'application qui, à l'issue des conférences de Monterrey et de Johannesburg, complémentaires à bien des égards, doit être abordé avec une vigueur et une volonté politique renouvelées.

Nous nous déclarons satisfaits de la présentation générale par le Secrétaire général des progrès réalisés, en particulier l'accent mis sur les deux thèmes retenus pour l'année en cours : la prévention des conflits et la prévention des principales maladies. En ce qui concerne la prévention des conflits, il n'est guère étonnant de constater qu'un changement nécessaire des mentalités n'est pas encore intervenu et que l'appui politique et matériel aux efforts de prévention ne s'est pas concrétisé. À présent que le passage de la réaction à la prévention est devenu un véritable changement d'orientation, et nonobstant le caractère souvent capricieux des efforts de prévention, ce ne sera qu'au bout d'un processus d'apprentissage que la prévention occupera sa place légitime comme prévu dans la Charte de l'Organisation. Nous continuerons d'apporter notre plein appui politique aux efforts du Secrétaire général pour créer une culture de prévention.

Dans le domaine de la lutte contre les maladies, le VIH/sida continue d'être au premier rang de nos préoccupations, et les informations disponibles n'indiquent aucun renversement de tendance depuis l'adoption l'année dernière de la Déclaration d'engagement (résolution S-26/2). La session extraordinaire consacrée au VIH/sida fut un bon exemple des effets négatifs que peut avoir un enchaînement rapide de grandes réunions des Nations Unies sur les activités de suivi et de mise en oeuvre. La Déclaration d'engagement est un texte ambitieux et représenterait un instrument efficace pour lutter contre la pandémie, à condition d'être appliqué et mis en oeuvre aux niveaux tant national qu'international. Nous espérons donc que l'Assemblée générale prêtera une attention particulière aux activités de suivi, en particulier puisque 2003 est la première date butoir fixée dans la Déclaration.

Les objectifs du Millénaire en matière de développement proposent une conception novatrice de l'avenir et s'inscrivent dans un long processus. Nous devons, tout au mieux, veiller à ce que le bilan de mise en oeuvre soit rapidement plus positif que mitigé.

M. Baali (Algérie) : Monsieur le Président, permettez-moi, tout d'abord, d'adresser mes sincères remerciements au Secrétaire général pour sa présentation du rapport sur l'activité de l'Organisation (A/57/1) ainsi que de celui portant sur l'application de la Déclaration du Millénaire (A/57/270) adoptée en septembre 2000 par l'Organisation des Nations Unies. Si le premier fait le bilan de ce qui a été

entrepris dans les différents domaines d'activité de l'Organisation durant l'année écoulée, le second tend à rendre compte des progrès réalisés et des problèmes rencontrés au cours des deux dernières années dans la mise en oeuvre des engagements pris dans les différents chapitres de la Déclaration du Millénaire. Il apparaît donc clairement que les deux rapports sont liés du point de vue de leur contenu – ce qui justifie leur regroupement dans le cadre d'un même débat.

L'ampleur et la diversité des activités de l'Organisation, dont il est fait état de façon exhaustive dans ces deux rapports, et le temps assez limité qui nous est imparti dans le cadre de notre débat d'aujourd'hui, ne nous permettent pas, à l'évidence, d'aborder dans le détail l'ensemble des activités entreprises par l'Organisation durant l'année écoulée. Sachant que nous aurons l'occasion d'aborder bientôt devant cette Assemblée des points extrêmement importants, tels que ceux touchant aux réformes de l'Organisation et à la revitalisation de l'Assemblée générale, je me contenterai donc de faire état de nos commentaires sur quelques domaines d'action de l'Organisation qui sont d'importance majeure pour ma délégation.

S'agissant de la paix et de la sécurité, les événements tragiques du 11 septembre ont imprimé un nouvel élan à l'action de l'Organisation dans le domaine de la lutte contre le terrorisme en vue de donner effet aux mesures concertées pour combattre le terrorisme, conformément aux engagements pris par les États Membres dans le cadre de la Déclaration du Millénaire. Cependant, même si l'on peut se féliciter de la prise de conscience de la communauté internationale des dangers que représente pour l'humanité le terrorisme en tant que phénomène transnational et de la menace qu'il fait peser sur la paix et la sécurité internationales, ainsi que des mesures prises par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité pour prévenir et combattre le terrorisme, il n'en demeure pas moins que beaucoup reste à faire. Je veux parler là d'actions concrètes à entreprendre pour parvenir à éradiquer ce fléau dévastateur.

L'ONU se doit, d'abord, de poursuivre ses efforts visant à exhorter les États Membres à ratifier les 12 conventions internationales relatives au terrorisme et à finaliser la négociation des deux conventions en suspens, dont notamment la convention générale contre le terrorisme. Nous espérons également que l'Assemblée générale, aussi bien au niveau de la

Troisième Commission que de la Cinquième Commission, pourra approuver, à la présente session, les propositions du Secrétaire général contenues dans son rapport (A/57/152) du 2 juillet 2002 portant renforcement du Service de prévention du terrorisme du Secrétariat. Il convient enfin que la coopération sous-régionale, régionale et internationale en matière de lutte contre le terrorisme à laquelle tous les États se déclarent attachés devienne une réalité tangible et que les États qui font face au terrorisme puissent disposer des moyens nécessaires de lutte antiterroriste.

L'ONU a, plus que jamais, besoin de capacités et de moyens accrus pour réaliser son potentiel dans la prévention des conflits. L'expérience a montré qu'une prévention effective et rapide des conflits est nettement plus efficace et moins coûteuse, humainement et financièrement, pour l'Organisation que les opérations de maintien et/ou de consolidation de la paix. Nous souscrivons à l'idée exprimée par le Secrétaire général que

« le système international de gestion des conflits peut et doit investir dans des capacités de prévention structurelle et opérationnelle à tous les niveaux, tant local que national, tant régional qu'international ». (A/57/270, par. 32).

S'il est vrai que les succès de la prévention des conflits sont difficilement mesurables, ils n'en sont pas pour autant moins importants. Les événements du 11 septembre nous ont rappelé de manière à la fois brutale et tragique cette réalité.

Dans le domaine du maintien de la paix, l'ONU a bénéficié ces deux dernières années d'un apport extrêmement important en ressources financières, humaines et logistiques. Il y a eu d'abord, la réforme du barème des quotes-parts pour le budget des opérations de maintien de la paix intervenue en décembre 2000, qui a permis de faire face aux besoins de financement qui ont atteint un volume sans précédent dans l'histoire de l'Organisation, presque 2,8 milliards de dollars lors de la dernière année budgétaire. Il y a eu ensuite, le renforcement, dans le cadre de la mise en oeuvre du rapport Brahimi (A/55/305), des capacités de gestion et de planification du Département des opérations de maintien de la paix, avec la création de plus de 200 nouveaux postes. Et enfin, l'approbation par l'Assemblée générale, en juin dernier, de l'application du concept de stocks de déploiement stratégique, permettant ainsi au Secrétariat

de constituer une réserve de matériel à l'appui d'une mission complexe à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie), pour le déploiement rapide d'une mission dans un délai de 30 à 90 jours.

Nous continuons cependant à penser que la mise en oeuvre harmonieuse et ordonnée des recommandations du rapport Brahimi, ainsi que de celles du Comité spécial des opérations de maintien de la paix, passe essentiellement par l'établissement d'une meilleure coordination entre les différents intervenants et l'accroissement de l'efficacité de planification et de gestion des opérations de maintien de la paix par le recrutement d'un personnel hautement qualifié, y compris au sein des missions sur le terrain. Il est également essentiel de renforcer l'assistance de l'ONU aux organismes régionaux pour que ces derniers puissent s'acquitter de leurs responsabilités, notamment dans la prévention des conflits et le maintien de la paix dans leurs sphères géographiques respectives. À cet égard, nous avons bon espoir que la révision et la redéfinition envisagées de la forme de coopération entre l'ONU et l'Union africaine puissent donner une impulsion nouvelle à la collaboration entre ces deux organisations.

L'ampleur des problèmes humanitaires générés par des situations de guerre ou de catastrophes naturelles qui touchent aujourd'hui de vastes régions du monde, et notamment de nombreux pays en développement, montre qu'il est indispensable et urgent de renforcer les moyens dont disposent les Nations Unies pour réagir de manière rapide et efficace, en vue d'assurer une couverture adéquate des besoins vitaux et urgents des populations civiles, et en particulier des personnes vulnérables telles que les femmes et les enfants. En Afrique, des crises humanitaires persistantes liées aux conflits, à la famine, aux catastrophes naturelles, dont notamment la sécheresse, la propagation de maladies infectieuses, en particulier le VIH/sida, interpellent la conscience humaine et exigent la prise de mesures efficaces à l'échelle du système des Nations Unies en vue de leur trouver une solution durable. Mais pour pouvoir jouer pleinement son rôle dans le domaine humanitaire, l'ONU doit mettre en place des mécanismes de coordination de l'aide entre les différents organismes et institutions humanitaires, qui doivent agir ainsi en partenariat pour négocier l'accès, mobiliser les ressources et fournir des services communs, tels que les transports aériens et les transmissions.

Même si il est vrai, par ailleurs, qu'il incombe aux pays concernés de s'attaquer eux-mêmes aux problèmes liés aux déplacements internes des populations, il n'en reste pas moins nécessaire que des politiques et des mécanismes agréés par les organes intergouvernementaux soient établis à l'échelle des Nations Unies pour aider à prendre en charge, de manière concertée et à la demande des États concernés, les problèmes de civils déplacés dont le nombre croissant – plus de 50 millions dans le monde en 2001 – devient plus qu'inquiétant. En dépit de l'amélioration enregistrée en 2001 suite au rapatriement de 700 000 réfugiés dans leurs pays d'origine, la situation des réfugiés demeure préoccupante, notamment en Afrique, qui compte encore plus de 5 millions de réfugiés. La situation est d'autant plus préoccupante que des actes de violence et d'exploitation sexuelle auraient été commis à l'encontre de femmes et d'enfants par des membres du personnel humanitaire ou de missions de maintien de la paix, notamment en Bosnie-Herzégovine et en Afrique de l'Ouest – allégations graves qui font actuellement l'objet d'enquête de la part du Bureau des services de contrôle interne.

Dans le domaine de la coopération économique internationale, nous plaçons de grands espoirs dans la mise en oeuvre effective des engagements pris à la Conférence internationale de Monterrey sur le financement du développement, au Sommet mondial de Johannesburg pour le développement durable, ainsi qu'à la Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce tenue à Doha, afin d'éliminer les obstacles à la croissance économique et au développement durable des pays en développement et de parvenir ainsi à atteindre les objectifs du Millénaire en matière de développement – notamment celui de réduire de moitié la pauvreté et la famine dans le monde d'ici à 2015.

C'est dans cette perspective d'ailleurs que s'inscrit l'initiative du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, qui vise à engager l'Afrique sur la voie du développement durable et de son intégration dans l'économie mondiale. Dans cette optique, l'appui de la communauté internationale, et en particulier du système des Nations Unies, est plus que jamais nécessaire pour le succès de cette initiative lancée par les africains eux-mêmes, et pour répondre aux besoins spécifiques de l'Afrique contenus dans la Déclaration du Millénaire.

Aux fins de la mise en oeuvre efficace du NEPAD, il est essentiel d'adapter les programmes des Nations Unies à l'approche du NEPAD, de favoriser la cohérence intersectorielle et d'établir, sous l'autorité du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination, une meilleure coordination entre les organisations et institutions du système des Nations Unies, de manière à partager les tâches et à éviter les chevauchements et les double emplois.

Aussi accordons-nous un intérêt particulier à la prochaine réunion régionale des institutions des Nations Unies, qui se tiendra à Addis-Abeba, notamment pour répondre à certaines faiblesses et carences en matière de coordination. Nous souhaiterions également voir prise en compte la recommandation du Comité du programme et de la coordination, approuvée par le Conseil économique et social à sa session de fond de juillet dernier, qui souligne la nécessité pour le système des Nations Unies de définir un cadre opérationnel stratégique destiné à appuyer la mise en oeuvre du NEPAD. Ce cadre devrait identifier les problèmes, énoncer des objectifs, définir le rôle des différentes organisations, préciser les besoins en ressources et, enfin, introduire des indicateurs de résultat.

Le bilan mitigé de la mise en oeuvre de la Déclaration du Millénaire, dont fait état ce premier rapport annuel du Secrétaire général, devrait inciter les États Membres et l'Organisation des Nations Unies à redoubler d'efforts en vue de donner une impulsion significative notamment aux activités liées à des domaines prioritaires, où malheureusement peu de progrès ont été enregistrés. Nous espérons que les avancées effectuées dans certains domaines d'activité seront consolidées et que d'ici 2005, date à laquelle le Secrétaire général présentera le rapport quinquennal d'ensemble sur l'application de la Déclaration du Millénaire, d'autres succès seront réalisés sur l'ensemble des chapitres de la Déclaration.

M. McIvor (Nouvelle-Zélande) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous présenter mes félicitations pour votre élection en tant que Président de l'Assemblée générale à sa cinquante-septième session. Nous attendons avec impatience de travailler avec vous au cours des prochains mois.

Ma délégation se penchera tout particulièrement sur la deuxième question inscrite à l'ordre du jour de ce débat – c'est-à-dire le rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation. Auparavant, cependant, j'aimerais commenter rapidement quelques-unes des questions clefs identifiées lors du processus de suivi du Sommet du Millénaire.

Le problème de l'intervention humanitaire est à l'ordre du jour de l'ONU depuis longtemps. Nous nous félicitons du rapport de la Commission internationale de l'intervention et de la souveraineté, intitulé « La responsabilité de protéger ». Ce rapport se penche sur certaines des questions connexes à l'intervention humanitaire et à la souveraineté soulevées par le Secrétaire général dans son allocution du Millénaire. Nous encourageons davantage de débats et de dialogue sur les idées exprimées dans ce rapport.

Il incombe également au Conseil de sécurité de relever les défis énoncés par le Secrétaire général et consignés dans « La responsabilité de protéger ». Il est dommage que le pouvoir de veto continue de miner la capacité de cette Organisation à réagir de façon efficace aux situations humanitaires et au maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Le rapport du Secrétaire général nous fournit un compte rendu utile des activités de l'Organisation au cours de l'année passée. Il souligne les principaux problèmes rencontrés, qui ont été nombreux. C'est une année qui – plus que jamais peut-être – a démontré la valeur inestimable de l'action multilatérale par le biais de l'ONU. L'action collective est nécessaire, qu'il faille répondre à une menace grave à la sécurité et à la stabilité, ou lutter contre la pauvreté et promouvoir le développement durable. Les questions sont complexes et interdépendantes. Nous partageons pleinement le point de vue du Secrétaire général, tel qu'il figure au paragraphe 4 de son rapport, à savoir que « toutes les nations ont à gagner aux changements positifs que le multilatéralisme rend possibles ».

L'utilité du rapport annuel est qu'il offre une étude analytique des faits récents, qui identifie les principales questions sur lesquelles l'Organisation doit se pencher dans le cadre de ses objectifs clefs. En tant que partie prenante à cette Organisation, nous cherchons quelque chose de plus qu'un compte rendu historique – il nous faut plutôt un survol stratégique qui guide l'Organisation et lui donne des avis sur la meilleure façon d'avancer.

Les avantages d'une telle approche ont été repris par le Secrétaire général dans son initiative la plus récente visant à renforcer l'ONU. Il estime que le rapport sur l'activité de l'Organisation est le précurseur d'un rapport plus orienté vers le futur, portant sur la mise en oeuvre de la Déclaration du Millénaire. L'association de ces deux documents formerait le rapport annuel de l'ONU – tirant des enseignements de ce qui s'est passé au cours de l'année précédente, et les appliquant aux défis futurs. Nous appuyons cette proposition tendant à rationaliser les rapports, et nous nous demandons s'il ne serait pas possible d'aller plus loin et de combiner les deux rapports en un seul document. Ceci aurait également l'avantage de concentrer le débat sur la réalisation des objectifs du Millénaire en tant qu'objectifs centraux dans l'activité de l'ONU. À cet égard, le Secrétaire général vient de nous donner une évaluation franche et déroutante du manque de progrès dans la réalisation de ces objectifs.

Nous ne cherchons pas le changement pour le changement. Comme l'a dit le Secrétaire général, son objectif est de renforcer la cohérence de l'analyse du Secrétariat et d'encourager les États Membres à se pencher sur les questions connexes de façon intégrée. Ceci nous permettra de faire en sorte que nos délibérations aient le plus grand impact possible au niveau des politiques mises en oeuvre. Nous approuvons totalement cette approche.

Le rapport de 2002 est complet, et nous ne commenterons que quelques-uns de ses aspects.

Le Secrétaire général met à juste titre en lumière l'aboutissement de l'Administration transitoire au Timor oriental. Le 20 mai de cette année, nous avons assisté à la naissance d'une nation. Récemment, cette nation est venue prendre la place qui lui revient de droit dans cette Organisation. Nous avons déjà commenté en d'autres lieux le rôle de l'ONU dans ce processus. Je voudrais juste dire ici que nous avons compris l'importance d'une réaction internationale rapide et souple. Dans un laps de temps remarquablement court, l'ONU a dû fournir un large éventail d'assistance. Nous nous félicitons de la poursuite de l'engagement de l'ONU par le biais de la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO), sachant qu'il reste beaucoup à faire.

Il y a eu aussi des progrès à Bougainville, en Papouasie-Nouvelle-Guinée. Le Bureau politique des Nations Unies a utilement complété le travail de la

« coalition des volontaires » du Groupe de surveillance de la paix, et a joué un rôle important dans l'élimination des armes. Au moment où je parle, le gros du processus d'élimination des armes est sur le point de se terminer. La détermination démontrée par les parties a jeté des bases solides pour une paix future à Bougainville. Mon gouvernement est confiant que le nouveau Gouvernement de Papouasie-Nouvelle-Guinée, dirigé par Sir Michael Somare, continuera de soutenir le processus de paix à Bougainville. Nous exhortons Francis Ona, le chef de la Me'ekamui Defence Force, à saisir cette chance de jouer son rôle dans l'histoire de Bougainville, pour l'avenir de tout son peuple, et à s'associer au processus de paix qui s'achemine vers son terme. Si les progrès actuels se poursuivent, l'élection d'un gouvernement autonome de Bougainville devrait être possible au cours des 12 prochains mois.

L'intervention internationale en Afghanistan a probablement été la plus complète dans son genre. La sécurité étant assurée par la Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS), le Conseil de sécurité a approuvé un mandat pour l'opération des Nations Unies, baptisée Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA), qui a des composantes humanitaire, relèvement, politique, gouvernance et consolidation de la paix. Ceci montre que des situations complexes exigent des solutions complexes.

Nous nous félicitons de l'évolution dans le domaine du maintien de la paix, y compris une meilleure consultation entre le Conseil de sécurité et les pays fournisseurs de contingents. Il est encourageant de noter que le Département des opérations de maintien de la paix s'est fixé un nombre restreint d'objectifs stratégiques et que des progrès importants ont été faits afin de renforcer les capacités de déploiement rapide, en particulier avec le personnel fourni par le Système de forces et moyens en attente des Nations Unies. La Nouvelle-Zélande a été heureuse d'officialiser son attachement au Système de forces et moyens en attente des Nations Unies cette année avec la signature d'un Mémoire d'accord par le Premier Ministre. Nous encourageons d'autres États à appuyer l'ONU à cet égard. Nous notons également que les stocks de matériel stratégique de la base de soutien logistique de Brindisi sont en cours de renforcement. Au cours des dernières années, la Nouvelle-Zélande a apporté une contribution substantielle à la mission de maintien de la paix au Timor-Leste. Nous continuerons

de jouer notre rôle pour appuyer les efforts de maintien de la paix des Nations Unies dans le cadre de nos ressources et capacités.

Au cours de l'année écoulée, nous avons assisté à une redynamisation de l'attachement mondial au développement durable. La Conférence internationale sur le financement du développement a donné lieu à un consensus remarquable sur la sécurité d'une action mondiale afin de régler les problèmes de développement par le biais d'un financement adéquat, d'un développement centré sur les personnes, de réformes politiques et de l'implication de toutes les parties prenantes pertinentes.

Le Sommet mondial pour le développement durable a réaffirmé l'importance de la durabilité dans le processus intégré du développement et nos responsabilités partagées à cet égard. Le Sommet mondial pour le développement durable a vu l'établissement d'objectifs importants concernant l'approvisionnement en eau et l'assainissement, les océans, l'énergie, les ressources naturelles, la biodiversité, la santé et l'examen des problèmes régionaux, y compris ceux des États insulaires du Pacifique. Il a consacré les objectifs sociaux universels ainsi que la détermination à éliminer la pauvreté. Il a proposé des idées nouvelles sur les rôles des institutions des Nations Unies, y compris la rationalisation de la Commission du développement durable. Conjugués aux objectifs du Millénaire en matière de développement, Monterrey et Johannesburg ont laissé à l'ONU et aux États Membres un plan de campagne précis en vue de progrès mondiaux. Le défi consiste maintenant à assurer la mise en oeuvre efficace de ces initiatives. La Nouvelle-Zélande attend avec intérêt de coopérer avec la communauté internationale en ce sens.

Le rapport du Secrétaire général relève que le travail a commencé sur d'autres réformes de l'Organisation. Nous nous félicitons de son initiative de renforcer plus avant l'ONU et nous pensons que ses propositions, si elles sont pleinement adoptées et mises en oeuvre, pourraient améliorer de façon appréciable l'Organisation. Nous aborderons ses propositions de façon plus détaillée dans le cadre de l'examen du point pertinent de l'ordre du jour.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Chine.

M. Wang Yingfan (Chine) (*parle en chinois*) : La délégation chinoise souhaite remercier le Secrétaire général de ses rapports sur l'activité de l'Organisation et sur la mise en oeuvre de la Déclaration du Sommet du Millénaire. Ces deux rapports couvrent les progrès réalisés dans tous les domaines d'activité majeurs et méritent d'être examinés de façon sérieuse par tous les États Membres. Je voudrais faire les commentaires suivants à la lumière de ces rapports.

Premièrement, alors que l'humanité est entrée dans le XXI^e siècle, nous avons toujours à faire face à des défis graves pour préserver la paix mondiale. Au Moyen-Orient, le cercle vicieux de la violence entre Israël et la Palestine n'a pas été rompu. Le danger d'éclatement d'une guerre en Iraq existe. Si cela devait se produire, la situation déjà tendue dans la région deviendrait encore plus complexe. La situation dans le sous-continent de l'Asie du Sud est également inquiétante. Bien que des progrès soient enregistrés sur la voie du règlement politique de conflits régionaux en Afrique, la paix et la stabilité ne l'ont pas encore emporté. Alors que la lutte internationale contre le terrorisme a donné ses premiers fruits, les tâches pour éliminer ses causes profondes sont pénibles et le chemin est long.

La communauté internationale devrait avoir une connaissance raisonnable des menaces qui pèsent sur la situation actuelle en matière de paix. Elle doit traiter de toutes sortes de problèmes, nouveaux ou anciens, par le biais de pensées et de méthodes nouvelles à la lumière de situations nouvelles et de nouveaux problèmes et se préparer à affronter des défis nombreux et complexes en matière de sécurité avec des moyens multiples – politiques, économiques, scientifiques, technologiques et culturels. Elle se doit aussi toujours de veiller à ce que l'ONU joue un rôle central dans la paix et la sécurité internationales.

Deuxièmement, la prévention de la prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs ainsi que l'élimination éventuelle de ces armes sont cruciales pour le maintien et le renforcement de la paix et de la sécurité internationales. Il est indispensable que tous les États participent et coopèrent étroitement si nous voulons assurer le succès des efforts internationaux en matière de non-prolifération. À cet égard, l'ONU et les autres organisations internationales devraient pouvoir pleinement jouer leur rôle. La Chine s'est toujours fermement opposée à la prolifération des armes de destruction massive et a pris des mesures

concrètes en ce sens. Récemment, le Gouvernement chinois a promulgué des règlements sur le contrôle des exportations des missiles et des articles et technologies connexes, et la liste de contrôle des exportations des missiles et des articles et technologies connexes. En outre, le Gouvernement chinois promulguera bientôt des règles administratives sur le contrôle des exportations des produits chimiques et de matériel et de technologies connexes, ainsi que des règlements sur les articles à double usage d'origine biologique et leur matériel et technologies connexes. En promulguant les règlements précités, la Chine établira un système complet de contrôle des exportations d'articles dangereux dans les domaines nucléaire, biologique et chimique et celui relatif aux missiles.

La Chine appuie la pleine application des 13 mesures de désarmement nucléaire telles que contenues dans le Document final de la Conférence de 2000 des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), sur la base du maintien de la stabilité stratégique mondiale et d'une sécurité non diminuée pour tous les pays. La Chine se félicite du nouveau traité entre les États-Unis et la Fédération de Russie sur la réduction des forces offensives stratégiques, et espère que les États-Unis et la Russie, en tant qu'États possédant les arsenaux nucléaires les plus importants et devant assumer la responsabilité initiale de faire avancer la réduction des armes nucléaires, continueront de réduire de façon drastique et de détruire leurs armes nucléaires de façon vérifiable et irréversible.

La Chine est d'avis que la Conférence du désarmement devrait rapidement rétablir le Comité spécial sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace et commencer un travail de fond en vue de négocier et de conclure un instrument juridique international qui empêche l'implantation d'armes et une course aux armements dans l'espace. L'objectif est d'empêcher que l'espace extra-atmosphérique ne devienne un nouveau champ de bataille.

Troisièmement, au cours de l'année écoulée, l'ONU a organisé une série de conférences importantes, y compris la Conférence internationale sur le financement du développement et le Sommet mondial pour le développement durable, durant lesquelles on a forgé le Consensus de Monterrey et adopté la Déclaration et le Plan de mise en oeuvre de Johannesburg. Ceux-ci ont été d'une grande importance pour promouvoir la réalisation des objectifs

du Millénaire en matière de développement. Cependant, les efforts consentis pour la mise en oeuvre de ces objectifs demeurent très inégaux. Une bonne partie de l'Afrique subsaharienne et une grande partie de l'Asie centrale connaissent peu de progrès, et certaines de ces régions accusent même un retard en matière de réduction de la pauvreté. Certaines parties de l'Amérique enregistrent aussi des progrès lents dans ce domaine. Au vu de la tendance actuelle, il sera très difficile aux pays en développement de réaliser l'objectif de réduire de moitié le taux de pauvreté d'ici à 2015.

Afin de réaliser les objectifs du Millénaire en matière de développement, l'ONU et la communauté internationale doivent prendre des mesures plus actives afin d'accroître les investissements en ressources. À l'heure actuelle, il est de la plus haute importance de faire ce qui suit : premièrement, les pays développés devraient ouvrir leurs marchés aux pays en développement, accélérer la mise en oeuvre de leurs engagements en matière d'allègement de la dette et permettre à l'aide publique au développement (APD) d'atteindre le pourcentage de 0,7 % de leur produit national brut, afin de favoriser des solutions pratiques aux questions relatives aux finances et aux technologies qui sont nécessaires à la réalisation des objectifs de développement.

Deuxièmement, nous préconisons la promotion d'un développement équilibré et régulier de la mondialisation économique, la réforme des règles actuelles de l'économie mondiale et le renforcement de la gestion du processus de mondialisation.

Troisièmement, il faudrait renforcer la capacité des pays en développement en matière d'autodéveloppement. La communauté internationale doit respecter le droit des pays en développement de choisir une voie de développement adaptée à leurs conditions nationales et leur fournir de l'aide dans des domaines tels que le renforcement des institutions, la formation de personnel et le développement de la compétitivité.

Quatrièmement, la communauté internationale doit continuer à promouvoir le développement durable et un développement équilibré de l'économie, de la population, des ressources et de l'environnement aux fins de parvenir à une intégration appropriée des rendements économiques, du bien-être social et des avantages environnementaux. La communauté

internationale doit également chercher à conjuguer ses efforts pour remédier aux problèmes environnementaux propres à chaque pays aux efforts que fait chacun d'entre eux fait pour s'attaquer aux préoccupations mondiales.

Le multilatéralisme est devenu le thème principal de la présente session de l'Assemblée générale. La plupart des États Membres appuient les remarques faites par le Secrétaire général, à savoir que le multilatéralisme, sous l'égide de l'ONU, est nécessaire pour que toutes les nations relèvent avec succès les défis mondiaux.

L'expérience a montré que l'ONU, étant l'organisation intergouvernementale la plus universelle et la plus représentative, a un rôle unique à jouer pour sauvegarder la paix, promouvoir le développement, renforcer la coopération antiterroriste et aider à résoudre les problèmes mondiaux tels que les vastes mouvements de réfugiés, le VIH/sida, la surpopulation et la dégradation de l'environnement.

Récemment, le Secrétaire général a soumis un rapport intitulé : « Renforcer l'ONU : un programme pour aller plus loin dans le changement » (A/57/387). Ce rapport mérite d'être examiné de près par les États Membres. La Chine, comme à l'accoutumée, appuiera activement le processus de réforme de l'ONU et y prendra une part active.

M. De Alba (Mexique) (*parle en espagnol*) : Nous avons reçu avec intérêt le premier rapport annuel sur les progrès réalisés par le système des Nations Unies et les États Membres dans l'application de la Déclaration du Millénaire. Il ne fait aucun doute que ces rapports et le rapport quinquennal sont indispensables si l'on veut avoir un suivi précis de la réalisation des objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire.

Toutefois, je dois noter avec préoccupation que, au cours des deux premières années écoulées depuis l'adoption de la Déclaration, les progrès réalisés en ce qui concerne les objectifs du Millénaire en matière de développement – maintien de la paix et de la sécurité internationales, désarmement, droits de l'homme, démocratie, bonne gouvernance et attention prêtée aux besoins spécifiques de l'Afrique – ont été très inégaux.

Les résultats de ce rapport doivent être considérés comme un premier avertissement concernant la nécessité qui est la nôtre de mettre en commun nos

efforts et nos ressources aux niveaux national, régional et international, afin de remédier à ces disparités, si nous souhaitons atteindre les objectifs du Millénaire en matière de développement d'ici à 2015, comme nous nous sommes engagés à le faire.

Il faut rappeler que ces objectifs ne sont pas nouveaux, mais qu'ils résument les engagements pris lors de plusieurs conférences mondiales dans les années 90. Si on ne réalisait pas ces objectifs, l'ONU cesserait d'être pertinente.

Les objectifs de développement vont de l'élimination de la pauvreté et de la faim à la lutte contre les maladies infectieuses et à la réduction de la mortalité infantile et maternelle. Le rapport indique clairement que les progrès réalisés ces dernières années dans les pays en développement dissimulent, en général, une réalité beaucoup plus fragmentée. Dans l'ensemble, les chiffres ne reflètent pas les énormes disparités qui existent entre les régions qui constituent le monde en développement et entre les pays au sein d'une seule région, avec l'Asie de l'Est et le Pacifique d'un côté et une grande partie de l'Afrique subsaharienne et de l'Asie centrale à l'autre.

Le ralentissement actuel de l'économie mondiale est un facteur qui n'était certes pas prévu lorsque la Déclaration du Millénaire a été adoptée, et il rend donc plus difficile la réalisation de ses objectifs. Ce ralentissement touche tous les pays du monde dans la mesure où la mondialisation lie toutes les économies, directement ou indirectement, mais, surtout, il rend encore moins probable la réalisation par les pays les plus pauvres et les pays en développement des objectifs du Millénaire, compte tenu de leur situation géographique qui constitue parfois un désavantage supplémentaire, comme c'est le cas des petits États insulaires et des États sans littoral.

Le Consensus de Monterrey a reconnu la responsabilité principale de chaque pays pour son développement économique et social. En même temps, il a reconnu le lien entre les économies nationales et le système économique mondial, ainsi que le fait que le succès des efforts nationaux en faveur du développement dépend non seulement de l'adoption par le gouvernement de politiques appropriées, mais aussi, dans une grande mesure, d'un environnement international favorable.

L'investissement étranger direct, le commerce international, le financement durable de la dette

extérieure, l'aide publique au développement ainsi qu'une plus grande cohésion et une meilleure coordination des systèmes monétaires et financiers et du système commercial international sont des instruments de base permettant de veiller à ce que les efforts des pays en développement portent leurs fruits.

Ce lien entre les économies nationales et le système économique mondial signifie que la seule façon d'aborder les problèmes de développement, c'est de mettre en place de vastes alliances stratégiques entre les gouvernements, les institutions internationales et la société civile, en incluant notamment le secteur privé. C'est ce qui a été clairement indiqué dans la Déclaration du Millénaire et lors des sommets qui se sont tenus depuis, telles les conférences de Doha, de Monterrey et de Johannesburg.

Un environnement durable est un autre des objectifs de la Déclaration du Millénaire où, bien qu'il y ait eu quelque progrès, il y a eu aussi des contretemps majeurs. Nous nous éloignons de cet objectif lorsque nous laissons, entre autres choses, la déforestation se poursuivre et que nous continuons à dépendre des combustibles fossiles. Les conséquences du réchauffement de la planète pourraient être plus graves pour les régions les plus pauvres, qui sont le moins à blâmer pour ce problème. C'est pourquoi le rapport lance un appel, appuyé par le Mexique, afin que les pays développés aident les pays en développement les plus vulnérables aux changements climatiques, afin que ces derniers puissent s'adapter, du mieux qu'ils le peuvent, aux effets de ces changements sur leurs économies. Il apparaît clairement qu'il faut une plus grande coopération entre les pays industrialisés et les pays en développement, car nous avons affaire ici à une responsabilité partagée. Mais surtout, nous avons affaire à une responsabilité particulière – celle des pays développés – dans la mesure où ils ont joué un plus grand rôle dans la dégradation de l'environnement.

Parmi les menaces qui pèsent sur la paix et la sécurité internationales, le terrorisme est certainement l'une des plus graves. Cette question a fait l'objet d'une attention particulière au cours de l'année écoulée, en raison des événements tragiques survenus aux États-Unis le 11 septembre 2001. Nous, les États Membres de l'ONU, avons manifesté notre solidarité et notre responsabilité collective face à ces attaques. Toutefois, nous ne devons pas perdre de vue le fait que le terrorisme n'est pas la seule menace à la paix et à la

sécurité internationales, et que pour s'y attaquer plus efficacement, il faut s'en prendre à ses causes.

De même, il ne faut pas oublier que nous devons veiller tout particulièrement à respecter les droits de l'homme dans la lutte contre le terrorisme.

Nous sommes également préoccupés de ce que les résultats ambigus obtenus dans le progrès des systèmes démocratiques, la bonne gouvernance et, en général, le respect des droits de l'homme, ne se soient guère améliorés. Le dernier *Rapport mondial sur le développement humain* confirme que le lien entre démocratie et développement humain est un principe fondamental pour la stabilité politique – et donc pour la paix, pour la transparence de la gestion des affaires publiques, pour la participation politique de la population et, en général, pour le bien-être de nos populations. Toutefois, la démocratie pourrait entrer en crise si les principes et politiques que les gouvernements nationaux se sont engagés à appliquer en adoptant ce système politique ne sont pas appliqués dans la gestion du système économique international, et si on ne prend pas de mesures pour contrecarrer l'impact négatif du ralentissement de l'économie mondiale et de la mondialisation sur les pays en développement.

Mme Tan (Singapour) (*parle en anglais*) : Nous félicitons le Secrétaire général de ses rapports perspicaces et équilibrés sur l'activité de l'Organisation et la suite à donner aux résultats du Sommet du Millénaire, qui offrent un compte rendu concis et analytique des activités de l'ONU au cours de l'année écoulée. Il faut particulièrement se féliciter de ce que le Secrétaire général ait choisi de ne pas s'arrêter aux seuls succès de l'Organisation pour souligner aussi les problèmes à régler.

Lorsque ce point de l'ordre du jour a été débattu l'an dernier, nous avons constaté avec regret que le Secrétaire général ne pouvait pas faire de compte rendu sur les résultats du directoire de l'Organisation des Nations Unies, à savoir l'Assemblée générale. Nous avons également suggéré que certains des processus législatifs au sein de l'ONU pouvaient ne plus fonctionner correctement.

Dans son ouvrage fondateur, *Swords into ploughshares*, Inis Claud faisait observer, au sujet de l'Assemblée générale, que :

« La position centrale qu'occupe l'Assemblée dans le système administratif de l'Organisation, illustrée par ses pouvoirs électoraux, budgétaires et de supervision, en fait le centre nerveux de l'ONU sur le plan institutionnel. Ce qui fait que l'évolution des rapports constitutionnels au sein du système des Nations Unies a tendu à faire de l'Assemblée générale le principal organe sans équivalent dans tout le système. »

De fait, M. Claud exprimait sa préoccupation au sujet du rôle croissant qu'était en train de prendre l'Assemblée générale aux dépens du Conseil de sécurité. C'était en 1956, année de la première édition de ce livre. Qu'en est-il aujourd'hui? Le Secrétaire général a fait remarquer dans son rapport intitulé « Renforcer l'ONU : un programme pour aller plus loin », que

« L'Assemblée générale est la seule instance universelle où tous les États disposent d'une voix égale. Ayant le pouvoir d'examiner et d'approuver le budget, l'Assemblée pèse d'un grand poids sur le fonctionnement de l'ONU. Toutefois, de nombreux États Membres estiment que la contribution de l'Assemblée à l'activité de l'Organisation diminue, et je partage leur préoccupation. » (A/57/387, par. 15)

Le prestige de l'ONU repose sur trois piliers d'égale importance : l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité et le Secrétariat. L'octroi à l'ONU et au Secrétaire général du prix Nobel de la paix, pour le centenaire du prix, l'an dernier, est une reconnaissance claire des succès obtenus par l'ONU dans quelques domaines au moins. Le Secrétariat a connu une période de réformes importantes dans le cadre des améliorations apportées au processus institutionnel et au programme par le Secrétaire général depuis 1997. Elle est maintenant plus rationnelle et plus fonctionnelle, même si on lui demande de faire plus avec les mêmes budgets.

On pourrait faire beaucoup plus pour améliorer la responsabilité et la transparence du Conseil de sécurité, ainsi que sa volonté et sa capacité d'agir en temps voulu dans les situations touchant à la paix et à la sécurité internationales. Mais certains progrès de fond méritent d'être notés au niveau de ses méthodes de travail. Beaucoup sont décrits dans le rapport élaboré par le Secrétariat et diffusé sous la cote S/2002/603, en date du 6 juin 2002. Ces améliorations sont également

notées par le Secrétaire général dans son rapport sur le renforcement de l'ONU.

M. Buallay (Bahreïn), Vice-Président, assume la présidence.

Par comparaison, l'Assemblée générale apparaît de plus en plus comme le maillon faible de ces trois piliers. Les médias ne montrent aucun intérêt, ou très peu, pour les déclarations qui y sont faites. L'Assemblée générale est perçue comme un organe encombré d'une liste toujours plus longue de questions, dont un grand nombre sont répétitives et sont à l'ordre du jour depuis des années. De fait, de plus en plus, des questions qui sont clairement du ressort de l'Assemblée générale sont reprises au Conseil de sécurité, où la possibilité d'attirer l'attention des médias et du public est nettement plus forte. Citons, par exemple, le VIH/sida et la protection et la promotion des droits des femmes et des enfants.

Par parenthèse, il est intéressant de noter que si l'Assemblée générale vient avant le Conseil de sécurité dans l'ordre des Chapitres de la Charte des Nations Unies, ses séances sont toujours annoncées après celles du Conseil dans le *Journal* quotidien de l'ONU.

Nous nous trouvons dans une situation paradoxale : nous convenons tous de l'importance d'une revitalisation de l'Assemblée générale; au cours du débat général – il y a trois semaines, la quasi-totalité des délégations ont d'ailleurs cité la revitalisation de l'Assemblée générale au nombre des grandes priorités – et pourtant, en dépit des cycles de réforme successifs, on continue de dire que cela n'est pas suffisant. De nombreuses résolutions ont été adoptées sur la revitalisation depuis la quarante-sixième session. Nombre des idées présentées sont en suspens depuis longtemps. Il s'agit maintenant d'avoir la volonté de les mettre en oeuvre et de changer le statu quo.

Cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas eu d'améliorations récentes à l'Assemblée générale. Le Secrétaire général a dit dans son rapport sur la Déclaration du Millénaire que les innovations approuvées par l'Assemblée générale conformément aux recommandations de son rapport (A/51/950) de 1997 sur la rénovation de l'Organisation des Nations Unies et du rapport Brahimi, avaient permis à l'Organisation d'adopter une vision commune et d'agir avec plus de cohérence et de souplesse. Mais cela ne suffit pas. Plusieurs Représentants permanents et autres

représentants ont fait observer que l'Assemblée générale qu'ils connaissaient il y a 20 ans, par exemple, était au coeur des activités de l'ONU. Les débats en séance plénière étaient animés et intéressants. Avoir des débats animés et intéressants n'est pas en soi un objectif, mais le caractère assoupi de nos débats actuels ne peut être souhaitable.

L'Assemblée générale est manifestement surchargée de questions toujours plus nombreuses à son ordre du jour. Pis encore, nous avons maintenu nos vieilles méthodes de travail, nos rituels et nos habitudes, d'où la redondance des déclarations et nos négociations épuisantes. L'aspect le plus inquiétant de tout cela, c'est que les résultats obtenus ne sont pas souvent à la hauteur de l'énergie dépensée. Résultat : l'épuisement des représentants, le gaspillage d'énergie, l'application insatisfaisante des objectifs fixés et le désintérêt du public, avec les répercussions que l'on sait sur le suivi des mesures prises. Le Secrétaire général fait des observations similaires dans ses rapports sur le renforcement de l'Organisation.

Sous l'égide des prédécesseurs du Président, nous avons quelque peu progressé vers une gestion plus efficace des questions de l'ordre du jour en procédant à des regroupements et en espaçant la fréquence à laquelle les différentes questions apparaissent à l'ordre du jour de l'Assemblée générale. Nous voyons déjà les effets bénéfiques de cette politique, et le programme de travail des séances plénières de la présente session est bien amélioré. Nous sommes particulièrement satisfaits de voir que dans la déclaration qu'il a faite à l'ouverture de la cinquante-septième session, le Président a annoncé son intention de tenir des tables rondes et des consultations officieuses sur les questions d'intérêt commun, ainsi que de rationaliser l'ordre du jour de l'Assemblée générale.

Dans la Déclaration du Millénaire, nos dirigeants se sont fixé des priorités, des objectifs précis et des échéances. Le plan de campagne proposé par le Secrétaire général pour la mise en oeuvre de la Déclaration du Millénaire est un bon canevas pour le travail de l'Assemblée générale. Au cours de la conférence de presse qu'il a donnée au sujet de son premier rapport annuel sur la mise en oeuvre de la Déclaration du Millénaire, le Secrétaire général a signalé que le monde était loin d'atteindre les objectifs du Millénaire et que la réalisation de plusieurs de ces objectifs dépendrait des mesures prises au niveau des pays.

Il importe également que l'Assemblée générale aligne ses activités sur ces objectifs.

Il est également indispensable que l'Assemblée générale fasse que ses activités correspondent à ses objectifs. Les nombreux projets de résolution que nous examinons et adoptons à l'Assemblée générale doivent être rationalisés afin d'atteindre ces objectifs le plus rapidement possible. Certaines commissions ont pris d'excellentes mesures dynamiques. L'année dernière, la Deuxième Commission a notamment décidé de reporter le débat sur plusieurs questions majeures car elles avaient déjà donné lieu à des négociations dans le cadre des préparatifs de la Conférence internationale sur le financement du développement. Nous savons que la Deuxième Commission est actuellement en train d'examiner ses méthodes de travail afin d'appliquer efficacement les résultats des réunions et sommets récents de haut niveau tels que la Conférence internationale sur le financement du développement et le Sommet mondial pour le développement durable. Toutes ces activités sont particulièrement louables et doivent être activement envisagées.

Nous appuyons pleinement les vues exprimées par le Secrétaire général dans les derniers paragraphes du rapport sur l'application de la Déclaration du Millénaire selon lesquelles il convient de poursuivre les efforts visant à revitaliser l'Assemblée générale pour que l'Organisation assume pleinement les responsabilités qui lui ont été confiées par la Charte. Nous sommes tous conscients des problèmes que connaît l'Assemblée générale. Nous devons intensifier nos efforts pour rationaliser son ordre du jour, ses méthodes de travail et ses procédures. L'Assemblée générale est un organe intergouvernemental, et seuls les gouvernements peuvent lui permettre de jouer efficacement son rôle en tant qu'organe principal délibérant, de décision et représentatif de l'Organisation des Nations Unies. Un trépied est un appareil simple mais remarquablement stable et ingénieux. Ses trois pieds doivent être aussi stables les uns que les autres. Il est crucial que nous renforçons le troisième pied – l'Assemblée générale – pour que l'Organisation des Nations Unies soit puissante et stable.

M. Kolby (Norvège) (*parle en anglais*) : Je tiens à commencer par féliciter le Secrétaire général pour sa présentation du rapport dont nous sommes saisis sur l'application de la Déclaration du Millénaire.

La Déclaration du Millénaire a fourni de nouvelles priorités et de nouvelles directives à l'Organisation et ses États Membres. Chaque pays doit choisir une stratégie pour atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés collectivement. Il est toutefois crucial de réaliser les objectifs du Millénaire en matière de développement dans les délais que nous avons fixés. La communauté internationale et les donateurs multilatéraux et bilatéraux doivent veiller à ce que leurs efforts se fondent sur des stratégies nationales de réduction de la pauvreté, ce qui ouvrira la voie à l'appropriation nationale et à une démarche coordonnée.

En fonction des tendances actuelles, les perspectives d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement sont vraiment mitigées, avec des différences marquées entre les régions et à l'intérieur des régions. Cela peut, dans une certaine mesure, s'expliquer par les diverses méthodes choisies par les pays pour atteindre des objectifs précis.

Le Secrétaire général a clairement affirmé dans son rapport que le monde ne parvenait pas à atteindre les objectifs définis par les dirigeants du monde il y a deux ans dans la Déclaration du Millénaire. Ceci devrait nous servir de mise en garde opportune. Ceux qui se trouvent dans le besoin et « Nous les peuples » – nos mandants – ne comprendront pas pourquoi nous avons enregistré si peu de progrès sur la voie de la réalisation des objectifs du Millénaire en matière de développement.

Le Secrétaire général nous avertit également que les progrès réalisés en vue de répondre aux objectifs plus larges énoncés dans la Déclaration en ce qui concerne les droits de l'homme, la démocratie, la bonne gouvernance, le règlement des conflits et les besoins particuliers de l'Afrique ne sont pas suffisants.

Mon gouvernement est fermement convaincu qu'il existe des liens évidents entre la paix et la sécurité, le développement durable au sens le plus large et la bonne gouvernance et le respect des droits de l'homme. Chaque pays est responsable de son propre développement, et cela suppose la responsabilité de créer des mécanismes nationaux en faveur du partage des biens politiques, sociaux et économiques et d'assurer la protection des libertés civiles et des droits de l'homme – en d'autres termes, la responsabilité de contribuer à promouvoir la démocratie. Il s'agit là d'une responsabilité cruciale et universelle qu'aucun

gouvernement ne saurait ignorer, que celle-ci soit évaluée par rapport à la réalisation des objectifs en matière de développement ou pas.

Une autre responsabilité toute aussi importante mérite aussi d'être clairement soulignée. Le type de solidarité et de partage que nous demandons à tous nos partenaires de mettre en oeuvre au niveau national trouve son pendant universel et mondial dans l'aide publique au développement et c'est un outil de développement de premier ordre. Il y a longtemps que l'aide publique au développement aurait dû atteindre au moins 0,7 % du produit national brut des donateurs, selon toutes les normes raisonnables de solidarité.

Des estimations préliminaires montrent que les fonds nécessaires pour atteindre les objectifs du Millénaire en matière de développement doivent représenter au moins le double du niveau actuel de l'aide publique au développement. Cela pourrait d'ailleurs être beaucoup plus élevé. Étant donné que nous avons aujourd'hui des engagements concrets à honorer, en tant que pays donateurs, et que nous comprenons mieux ce qu'il convient de faire pour atteindre les objectifs du Millénaire en matière de développement, il est plus que raisonnable de s'attendre à de nouveaux efforts pour honorer les engagements en matière d'aide publique au développement. Il est tout aussi raisonnable de s'attendre à ce que les pays en développement jouissent d'un meilleur accès au marché, qu'ils bénéficient d'une réduction du fardeau de la dette et d'autres initiatives tout aussi importantes pour nos partenaires dans les pays en développement.

Il convient aussi de prendre en compte l'ampleur des défis. Il est inutile de verser quelques seaux d'eau sur un feu déchaîné. Pour atteindre les objectifs du Millénaire en matière de développement, l'argent est le matériel d'extinction des incendies le plus efficace. Ceci est particulièrement vrai lorsqu'il s'agit d'atteindre les objectifs suivants : réduire de moitié la pauvreté, établir l'enseignement primaire universel et inverser la propagation des maladies mortelles.

Répondre aux besoins particuliers de l'Afrique est un défi qui implique d'une manière ou d'une autre pratiquement tous les objectifs du Millénaire en matière de développement. C'est un autre défi dont la magnitude réelle doit être considérée en fonction de l'ampleur des problèmes et que doivent en conséquence relever tant la communauté internationale

que les pays africains eux-mêmes. Mon gouvernement félicite les dirigeants africains pour l'initiative du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique ainsi que pour leur détermination à aborder les divers problèmes épineux de leur continent. Nous pensons que cette nouvelle politique contribuera à la paix, à la sécurité et à la prévention de conflits armés, qui sont une condition préalable au développement durable. L'initiative du NEPAD est réellement utile et digne d'être soutenue au niveau international.

Il convient cependant de trouver des manières plus efficaces de le soutenir et de le financer de même que d'autres initiatives nationales et régionales. Depuis le Sommet du Millénaire, nous avons pris de nouveaux engagements à Doha, Monterrey et Johannesburg en matière de commerce, de financement du développement et de développement durable. Nous avons également réussi à créer de nouveaux partenariats dans ces domaines. Ces partenariats devraient être développés et mieux adaptés pour soutenir des initiatives telles que le NEPAD. C'est une manière de progresser vers la réalisation universelle des objectifs du Millénaire en matière de développement à l'échelle universelle. Étant donné les chiffres et les statistiques sombres concernant l'Afrique, nous n'avons d'autre choix que d'affronter les problèmes urgents de l'Afrique si nous voulons nous rapprocher quelque peu des objectifs du Millénaire en matière de développement.

Ceci est particulièrement vrai si l'on tient compte des deux questions mises en exergue dans le rapport de cette année – la prévention des conflits armés et le traitement et la prévention des grandes maladies, notamment la pandémie ravageuse du VIH/sida. Bien sûr, il ne s'agit pas là de questions propres à l'Afrique, mais c'est sur ce continent que leur effet se ressent le plus.

La Déclaration du Millénaire a également une incidence sur le renforcement de l'ONU. Mon gouvernement est un ferme adepte du multilatéralisme et de la solidarité internationale. Nous sommes profondément convaincus que les États Membres de l'ONU ont la responsabilité de relever les défis communs et de résoudre les problèmes communs.

C'est pourquoi nous nous félicitons du rapport du Secrétaire général « Renforcer l'ONU : un programme pour aller plus loin dans le changement ». Il est nécessaire de fixer l'attention de l'Organisation sur la

réalisation des objectifs du Millénaire en matière de développement et d'assurer le suivi des conférences mondiales récentes. Nous sommes d'accord avec le Secrétaire général en ce qui concerne les nouvelles priorités énoncées dans le rapport. Toutes les activités doivent être examinées de près afin d'assurer une cohésion politique pour veiller à ce que les objectifs du Millénaire en matière de développement soient examinés globalement dans le budget-programme révisé pour l'exercice biennal 2004-2006.

Pour terminer, j'aimerais préciser que nous nous félicitons du début d'une campagne du millénaire pour que les engagements du millénaire soient mieux connus dans le monde et veiller à ce qu'ils soient au coeur de l'action mondiale. Nous estimons que l'accent mis sur les rapports nationaux, processus auquel peuvent participer toutes les parties prenantes, est une idée brillante. Nous apprécions énormément la nomination de Mme Eveline Herfkens, ancien Ministre de la coopération pour le développement des Pays-Bas, qui va aider et conseiller le Secrétaire général à cet égard.

M. Manalo (Philippe) (*parle en anglais*) : Je voudrais remercier le Secrétaire général de ses rapports exhaustifs et approfondis sur l'activité de l'Organisation et la suite à donner à la Déclaration du Millénaire. Étant donné que notre temps est limité, je me concentrerai seulement sur certaines des questions soulevées dans le rapport sur l'activité de l'Organisation.

Ma délégation partage le point de vue du Secrétaire général sur les défis persistants dans les domaines politique, économique, écologique et technologique auxquels notre monde fait face. Des questions comme le terrorisme, les mouvements massifs de réfugiés, le VIH/sida, les armes de destruction massive, la dégradation de l'environnement et la pollution figurent au premier rang de nos préoccupations.

Pour ce qui est de la prévention des conflits, les efforts du Secrétaire général pour faire passer l'ONU d'une culture de réaction à celle de prévention devraient être appuyés. Nous continuons de penser que la prévention des conflits reste la manière la plus efficace d'aborder le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Cependant, il importe de noter que la prévention des conflits devrait en dernière analyse viser à s'attaquer aux causes profondes de conflits potentiels et que des mesures de prévention des

conflits de l'ONU devraient être prises, conformément aux principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, en tenant compte des antécédents historiques et de la situation politique propre à chaque cas. Nous nous inspirerons de ces principes quand nous aborderons à nouveau l'examen du projet de résolution relatif à la question au cours de la présente session.

Le maintien de la paix reste une tâche majeure pour cette Organisation. L'année écoulée a été marquée par des succès relatifs. À cet égard, ma délégation se félicite de la fin de l'Administration transitoire des Nations Unies au Timor oriental. En tant que voisin de la région de l'Asie du Sud-Est et ayant pris une part active aux initiatives et aux opérations de maintien de la paix de l'ONU dans ce pays, les Philippines sont heureuses que la République démocratique du Timor-Leste ait pu surmonter l'adversité pour devenir le dernier Membre en date de l'ONU.

Après les horreurs du 11 septembre, la question de la lutte contre le terrorisme est devenue pour nous une question prioritaire. Mon gouvernement a pleinement appuyé et continue d'appuyer les efforts de l'ONU pour lutter contre le terrorisme et nous encourageons le Secrétaire général à aider les États Membres à se conformer de manière efficace à la résolution 1373 (2001) du Conseil de sécurité. Alors que l'année considérée dans le présent débat a connu un rythme accéléré dans la ratification d'instruments juridiques relatifs au terrorisme, manifestant un appui mondial et vigilant à la lutte contre le terrorisme, il reste encore beaucoup à faire.

Nous devons également continuer à oeuvrer à la mise en oeuvre totale du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Les Philippines sont parties à ces traités et ont ratifié le Traité portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud-Est, respectant ainsi notre Constitution, en vertu de laquelle nous devons veiller à ce que les Philippines restent exemptes d'armes nucléaires. Nous continuons également d'appuyer la convocation d'une conférence internationale consacrée au désarmement.

Dans le domaine des armes légères, qui est également cité dans le rapport, les Philippines ont organisé avec le coparrainage du Canada, en juillet dernier, un séminaire régional relatif à la mise en oeuvre du Programme d'action des Nations Unies en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce

illicite des armes légères sous tous ses aspects, en tant que suivi de la Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects. Ce séminaire, auquel les pays membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, ainsi que la Chine, le Japon et la République de Corée ont participé, s'est concentré sur les problèmes liés à la prolifération des armes légères.

Nous sommes d'accord avec le point de vue du Secrétaire général quant au nombre alarmant de civils qui continuent d'être déplacés soit en raison de catastrophes naturelles soit en raison des conflits armés ou des risques de conflits. La crise humanitaire qui s'aggrave dans de nombreuses régions du monde et qui a entraîné de nouvelles vagues de déplacements préoccupe au plus haut point nombre de gouvernements, dont le mien. En même temps, alors que la mondialisation avance, davantage de possibilités de se déplacer pour les gens qui sont en quête d'un moyen de subsistance à l'étranger sont créées. La sécurité et le bien-être de ces personnes sont donc d'une importance primordiale. Nous encourageons par conséquent les États Membres à devenir des États parties à la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille, et à appuyer l'important travail des institutions humanitaires caritatives, comme l'Organisation internationale pour les migrations.

Provoquée par les écarts économiques, les troubles politiques internes, les réseaux mondiaux de communication et de transports ainsi que les contraintes politiques et économiques à l'admission de migrants et de réfugiés, la nature mondiale de la migration impliquant des centaines de millions de personnes exige qu'une priorité plus élevée soit accordée à la question au sein du système des Nations Unies. Comme l'a indiqué le Secrétaire général dans son « programme pour aller plus loin dans le changement », le moment est venu d'examiner de façon plus globale les différentes dimensions de la question des migrations.

Nous sommes également heureux de noter que le Secrétaire général établit dans son rapport un lien entre le Consensus de Monterrey sur le financement du développement et un certain nombre d'objectifs clefs du Millénaire en matière de développement. La tâche la plus immédiate et la plus pressente qui nous attend, c'est de faire en sorte que le processus de Monterrey entre dans sa phase d'application en traduisant le

Consensus de Monterrey par des mesures d'action concrètes. Le suivi de Monterrey figure au premier rang des préoccupations de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social.

Concernant le Sommet mondial pour le développement durable, nous convenons avec le Secrétaire général que le Sommet nous a mis sur une voie qui réduit la pauvreté tout en protégeant l'environnement. Il importe également que les processus de suivi portant sur le financement du développement et le développement durable se complètent l'un l'autre.

Le Gouvernement philippin appuie l'engagement des Nations Unies en faveur des priorités du développement africain dans le cadre du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique et par le biais de l'Union africaine. Les Philippines entretiennent de solides liens d'amitié et de solidarité avec nos frères et soeurs en Afrique, avec lesquels nous partageons des préoccupations, des valeurs et des aspirations communes. Pour ce qui est de l'assistance technique, telle qu'indiquée par mon Secrétaire aux affaires étrangères durant le débat général récent, les Philippines ont tenu des discussions préliminaires avec les pays donateurs pour fournir une aide technique à l'Afrique, notamment dans le domaine du renforcement des capacités. Il s'est déclaré confiant que ces négociations porteront leurs fruits.

Nous sommes également heureux de noter que le Secrétaire général a intégré le problème du VIH/sida dans ses domaines prioritaires. Les Philippines continuent d'appuyer les objectifs de la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida, notamment la nécessité de faire participer la société civile, les individus et les organisations dans la lutte contre la pandémie. Nous nous joignons également aux autres gouvernements pour continuer de nous mobiliser en faveur de traitements abordables et facilement accessibles pour le VIH/sida.

Ma délégation reconnaît également la nécessité de promouvoir l'égalité des chances pour les personnes âgées et les personnes handicapées afin de renforcer leurs capacités et de les intégrer dans nos sociétés. Nous demandons instamment au Secrétaire général et aux États Membres d'accorder une grande priorité à cette question.

Nous saluons, du reste, les efforts continus du Secrétaire général pour renforcer l'Organisation. À cet

égard, nous trouvons un certain nombre de recommandations dans son rapport intitulé « Renforcer l'ONU : un programme pour aller plus loin dans le changement » (A/57/387) à la fois nécessaires et opportunes. Nous ferons des observations plus détaillées sur elles au moment approprié au cours de la présente session.

Quant à la question générale de la réforme de l'ONU, notre priorité reste la revitalisation de l'instance la plus universelle, l'Assemblée générale, tant sur le plan structurel qu'en termes d'interaction plus véritable et substantielle avec les autres organes principaux de l'ONU. Les Philippines demandent donc instamment de tirer parti de des travaux de l'an dernier tout en commençant l'application simultanée des mesures convenues pour renforcer l'Assemblée générale. À cet égard, le Président de l'Assemblée générale et les Présidents des sessions futures de l'Assemblée pourraient souhaiter envisager des moyens efficaces pour mettre en oeuvre les mandats existants, tels que la convocation d'un plus grand nombre de débats officiels et interactifs sur un certain nombre de questions à examiner en séance plénière comme le présent point consacré aux rapports du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation (A/57/1) et sur l'application de la Déclaration du Millénaire (A/57/270) ou celui sur le rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale.

Tel que proposé par le Secrétaire général dans le rapport intitulé « Renforcer l'ONU : un programme pour aller plus loin dans le changement », nous avons besoin d'une approche plus cohérente face aux diverses questions à l'examen et dans notre travail en général. Cela peut être réalisé en alignant le programme de l'Assemblée générale sur les priorités de la Déclaration du Millénaire et sur les décisions des récentes conférences mondiales, et en maintenant la possibilité d'inscrire des questions qui préoccupent directement ou extrêmement la communauté internationale. Cela pourrait ne pas être aussi facile que cela semble, mais cela vaut certainement la peine que nous y attelions sérieusement.

M. Listre (Argentine) (*parle en espagnol*) : La présentation faite par le Secrétaire général, le 12 septembre dernier, de son rapport sur l'activité de l'Organisation (A/57/1) et son rapport sur l'application de la Déclaration du Millénaire (A/57/270) ont pour dénominateur commun la réaffirmation du

multilatéralisme en tant qu'instrument diplomatique fondamental pour assurer la paix.

Les enseignements tirés des événements tragiques du siècle passé et du début du présent siècle indiquent que les graves problèmes que nous devons relever transcendent les frontières nationales et exigent donc des solutions concertées au niveau mondial. L'Organisation des Nations Unies, de par son mandat global et sa représentation universelle, est l'institution dans le cadre de laquelle doivent émaner les accords susceptibles de faire avancer l'humanité dans son ensemble en vue de relever les défis actuels.

Dans les deux documents dont nous sommes saisis, une place centrale est consacrée à la question de la paix et de la sécurité. Le Secrétaire général constate que les graves événements auxquels nous assistons dans les différentes régions se rapprochent plutôt de l'état anarchique de la nature dépeint par Hobbes que des nobles aspirations incarnées par la Déclaration du Millénaire. Il convient de peser ces paroles avec la même gravité qu'elles incarnent et de reconnaître que l'édification d'un ordre garantissant la paix dépendra toujours de la volonté politique des États et de leur disposition à se soumettre aux règles convenues en commun. Cette exigence est la même pour tous mais seul, l'engagement inaltérable des plus forts peut faire en sorte que cet ordre fonctionne efficacement.

L'appel du Secrétaire général pour que nous n'attendions pas l'éclatement des conflits et que nous travaillions plutôt patiemment à leur prévention touche à un aspect essentiel du problème. Il faut manifester une volonté collective de consacrer des ressources humaines et matérielles à cet objectif. Cela a été possible récemment avec la création réussie de deux opérations de maintien de la paix préventives – la Force de déploiement préventif des Nations Unies en Macédoine et la Mission des Nations Unies en République centrafricaine. Nous convenons que l'environnement régional et sous-régional est donc déterminant pour gérer de façon adéquate un conflit, et nous encourageons la coopération entre l'ONU et les organisations régionales pour débattre et échanger des expériences sur la prévention des conflits et la coordination d'actions conjointes.

Nous avons examiné les travaux réalisés par les différentes opérations de maintien de la paix. Nous convenons que, sur ce plan, malgré la persistance de certaines situations graves, nous avons des raisons

d'être satisfaits. L'admission du Timor-Leste dans l'Organisation est le résultat de la lutte tenace de son peuple pour la reconnaissance de son droit à l'autodétermination. Nous constatons également que c'est grâce à l'existence d'une volonté politique, d'un mandat clair, de ressources financières, logistiques et humaines suffisantes, ainsi que d'une stratégie de sortie assurant de façon appropriée le passage du maintien à l'édification de la paix, que l'ONU pourra jouer un rôle plus constructif permettant de jeter les fondements du développement politique, social et économique d'un pays. L'autre exemple notable est celui de la Sierra Leone, où l'activité de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone et le désarmement des combattants ont mené aux élections et à la formation d'un gouvernement qui doit maintenant s'engager sur la voie du relèvement national durable.

La situation très grave des populations civiles en période d'urgence complexe, cibles d'attaques directes et d'abus de toutes sortes, est un autre facteur de préoccupation. Il y a environ deux ans, le Secrétaire général avait demandé que nous explorions les moyens de répondre à ces attaques tout en respectant la souveraineté des États.

L'Argentine a contribué, sur l'invitation du Gouvernement canadien, à l'élaboration d'une réflexion commune, reflétée dans le rapport présenté par la Commission internationale de l'intervention et de la souveraineté des États, intitulé « La responsabilité de protéger ». Le rapport nous invite à considérer la souveraineté – plutôt que comme un droit – comme une responsabilité d'assurer le bien-être de la population. Mon gouvernement souhaite remercier le Canada de cette initiative, base d'une réflexion qui ne saurait être remise à plus tard.

Il ne fait aucun doute que, comme il est largement énoncé dans les deux rapports, l'agression terroriste brutale contre les États-Unis le 11 septembre de l'an dernier, outre qu'elle est une attaque criminelle à l'encontre des victimes immédiates, représente un défi extraordinaire pour tout ce qu'incarne l'ONU en termes de défense de la paix et des droits de l'homme. Nous pensons que depuis ces jours sombres, la communauté internationale a réagi de façon concertée pour empêcher l'exécution, le financement et la planification d'actes terroristes et pour faire progresser l'élaboration d'instruments juridiquement contraignants.

La condamnation catégorique du terrorisme ne saurait être relativisée par quelque motif que ce soit, au risque de glisser sur une pente éthique douteuse. Toutefois, il est certain que derrière ces actes pervers des groupes terroristes se cache souvent le malaise profond des sociétés dans lesquelles ce phénomène est apparu. C'est précisément pour cette raison qu'il faut procéder à une analyse du contexte dans lequel le terrorisme se produit pour s'attaquer à ses causes et éviter sa prolifération.

Les États faibles ou qui ont sombré dans l'anarchie et la désintégration sont une source de menaces internationales dont émanent les maux globaux comme le terrorisme et le trafic de stupéfiants et d'armes. La communauté internationale ne doit jamais oublier ni sous-estimer l'importance des conflits dits oubliés, car nous avons vu ce qui s'est passé en Afghanistan sous les Taliban.

Nous pensons que l'élimination de la pauvreté et le besoin de réaliser le développement pour tous, objectifs principaux de la Déclaration du Millénaire, constituent une priorité dont le lien avec la violence ne saurait être sous-estimé. Face au tableau désolant que nous présentent les documents qui indiquent que le monde est plus divisé que jamais entre riches et pauvres, nous devons absolument faire tout notre possible pour parvenir au développement.

À la Conférence de Monterrey un vaste consensus s'est dégagé quant aux moyens de mobiliser les ressources en ce sens. Nous espérons vivement que les engagements pris seront tenus. D'importantes contributions ont été annoncées au titre de l'aide au développement : elles nous rapprochent de l'objectif d'un apport de 0,7 % du produit intérieur brut des pays développés, que seuls quelques pays ont atteint.

Des accords sont également survenus à Monterrey en ce qui concerne la liberté du commerce et l'accès aux marchés. Mais certains événements qui se sont produits cette année indiquent que les principes de la liberté du marché qui sont tant préconisés par les pays développés ne sont toujours pas appliqués dans la réalité. Le protectionnisme ne recule pas et on continue de dépenser 1 milliard de dollars par jour en subsides agricoles, en excluant ainsi du marché les exportations des pays en développement. Il est indispensable que le Consensus de Monterrey puisse être mis en oeuvre, que la volonté de libéralisation commerciale exprimée à Doha ne soit pas tenue en échec et que l'on intensifie

la négociation dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce. Le prix d'un échec serait très élevé, car les objectifs du Millénaire ne seraient toujours pas atteints et la confiance en l'action multilatérale s'affaiblirait, renforçant ainsi les tensions et les conflits.

On a fait valoir avec raison que le non-respect des droits de l'homme et l'absence de démocratie sont aussi des facteurs qui font monter les tensions politiques et sociales. Les Nations Unies ont déjà réalisé un travail remarquable en matière de promotion et de protection des droits de l'homme sur tous les plans. Nous pensons que dans ce domaine il faut surmonter la méfiance de ceux qui voient une intention politique dans chaque référence aux droits de l'homme. Les votes par groupes dans les enceintes multilatérales, auxquels le Secrétaire général fait allusion dans son rapport, ne servent à rien quand il s'agit de s'opposer à une quelconque violation des droits de l'homme, car on ne fait ainsi qu'é luder un problème qui tôt ou tard éclate avec des conséquences très graves. Nous devons tous travailler de façon concertée pour faire en sorte que fonctionnent pleinement les procédures spéciales de la Commission des droits de l'homme avec son système de communications, ainsi que les comités créés par les instruments internationaux en la matière.

L'entrée en vigueur du Statut de la Cour pénale internationale (CPI) est un progrès institutionnel que l'Argentine appuie, car il a pour but de mettre fin à l'impunité et de prévenir le génocide, les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité. La Cour pénale jouera un rôle de dissuasion exceptionnel en matière de prévention des violations futures des droits de l'homme. Il est indispensable de la renforcer et d'appuyer son contenu.

Un autre facteur important de la prévention des conflits est la promotion du développement durable. Dans ce contexte, la République argentine se félicite du travail accompli par l'ONU et les institutions spécialisées dans le processus qui a mené au Sommet mondial pour le développement durable, qui s'est tenu récemment à Johannesburg et qui identifie des mesures concrètes pour mettre en oeuvre les engagements pris dans le cadre d'Action 21 dans les domaines économique, social et dans celui de l'environnement.

L'Argentine prend note avec satisfaction de ce que dit le Secrétaire général au sujet de l'administration et de la gestion de l'Organisation. À

cet égard, mon pays appuie résolument le développement dans le domaine de la technologie de l'information, en particulier le système intégré de gestion. Il est certain que c'est un élément qui apportera une valeur ajoutée énorme au travail du personnel des Nations Unies. D'autre part, nous attendons les rapports sur le Plan-cadre d'amélioration et, en particulier, les propositions d'accords sur le financement de celui-ci qui doivent faire l'objet d'un examen détaillé à la Cinquième Commission.

Les initiatives que nous présente le Secrétaire général renforceront l'Organisation dans le domaine de l'administration et de la gestion et lui permettront d'avancer dans la mise en oeuvre des objectifs de la Déclaration du Millénaire. L'Argentine participe à l'examen de cette question à la Cinquième Commission. Nous sommes en faveur du processus de renforcement et de réforme de l'Organisation des Nations Unies qui est en cours, et nous nous prononcerons en temps voulu sur cette question lorsque l'Assemblée générale en abordera l'examen. Nous devons dire que nous convenons avec le Secrétaire général qu'aucune réforme de l'ONU ne sera complète sans une réforme du Conseil de sécurité. Nous voulons et nous avons besoin d'un Conseil plus transparent dans ses procédures, plus démocratique dans sa prise de décisions, plus représentatif dans sa composition et plus responsable.

Face aux difficultés actuelles, nous ne souhaitons pas que la Déclaration du Millénaire ne serve à l'avenir qu'à « rappeler des besoins essentiels non satisfaits et des promesses non tenues », comme il est dit dans le rapport sur l'application de la Déclaration (A/57/270). Chaque État sait où sont ses responsabilités, mais ce n'est que de façon coordonnée et par le biais de débats qui seront sûrement difficiles que nous pourrons répondre, dans un cadre multilatéral, aux espoirs que nourrissent nos pays de voir les Membres de l'ONU en mesure de garantir un avenir de paix, de stabilité et de progrès.

M. Akinsanya (Nigéria) (*parle en anglais*) : Qu'il me soit permis tout d'abord d'exprimer ma reconnaissance au Secrétaire général, M. Kofi Annan, pour son rapport sur l'activité de l'Organisation. Le rapport publié sous la cote A/57/1, examine certaines des questions les plus urgentes auxquelles l'humanité est confrontée aujourd'hui, telles que le terrorisme, les conflits, les catastrophes naturelles, les droits de l'homme, la pandémie de VIH/sida, la pauvreté et le

développement durable. Par conséquent, le rapport ne se contente pas de faire le point des efforts inlassables déployés par le Secrétaire général afin de trouver des solutions constructives à ces problèmes fondamentaux; il reconnaît également la nature complexe des tâches auxquelles doit faire face notre Organisation.

S'il est clair que certains succès ont été réalisés pour le règlement de certains des conflits que connaît le monde, il reste encore beaucoup à faire pour établir une paix et une stabilité durables dans les États ravagés par des conflits. À cet égard, le Nigéria se félicite des efforts du Secrétaire général qui a eu recours à la diplomatie discrète, aux missions d'enquête et à l'instauration d'un climat de confiance, à des réseaux officieux de personnalités éminentes, à la médiation, la conciliation et à l'arbitrage dans la recherche de la paix. On a enregistré des succès modestes, dans une certaine mesure, dans le domaine de la prévention et de la médiation des conflits ainsi que dans celui du règlement des conflits. Par exemple, le nombre total de conflits armés diminue et il y a eu une augmentation considérable du nombre d'accords de paix, en particulier en Afrique. L'adoption d'une démarche globale multidisciplinaire face à la prévention des conflits donne de bons résultats et nous en sommes très satisfaits.

Pour se conformer à la Déclaration du Millénaire, les organisations régionales renforcent leur capacité de maintien de la paix et de la sécurité internationales en mettant sur pied, avec l'aide de l'Organisation des Nations Unies, des mécanismes institutionnels de prévention, de gestion et de règlement des conflits. En Afrique de l'Ouest, par exemple, la création par la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) du Mécanisme de prévention, de règlement et de gestion des conflits, ainsi que d'institutions complémentaires, comme le Conseil des sages et le Réseau des femmes de l'Union du fleuve Mano pour la paix constitue un effort visant à institutionnaliser les stratégies de prévention des conflits dans la sous-région. À cet égard, l'ONU, en collaboration active avec la CEDEAO et les pays de l'Union du fleuve Mano, a participé à la recherche de solutions aux problèmes humanitaires, politiques et sécuritaires complexes affectant la Guinée, le Libéria et la Sierra Leone.

Nous félicitons l'ONU pour son soutien constant aux initiatives de la CEDEAO dans la promotion du dialogue entre ces pays, estimant que sans un tel

dialogue les efforts visant à traiter des causes fondamentales des problèmes de la sous-région pourraient ne pas donner les résultats désirés. Le Nigéria se félicite donc de la création du bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest, qui apporte la preuve de la détermination de l'ONU à travailler étroitement avec les organisations régionales et les États membres pour trouver des solutions aux problèmes de la région. À cet égard, nous lançons un appel à l'apport d'une assistance financière et logistique aux organisations régionales et sous-régionales afin d'améliorer leur efficacité.

Alors que le monde commémore les événements funestes du 11 septembre 2001, le Nigéria réaffirme sa condamnation sans équivoque de tous les actes de terrorisme et sa ferme détermination à s'associer à tous les efforts accomplis au sein et en dehors de l'ONU pour lutter contre cette menace. Nous nous engageons aussi à coopérer avec d'autres membres de la communauté internationale, par le biais d'efforts bilatéraux et multilatéraux, pour lutter contre le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations. Le Nigéria condamne, dans les termes les plus vigoureux, tous les actes de terrorisme et exhorte à la prise de mesures fermes par les États Membres de la communauté internationale pour combattre ce phénomène mondial et pour priver les terroristes et leurs comparses de tout soutien.

Au Sommet du Millénaire, nos dirigeants ont décidé d'éliminer les armes de destruction massive, en particulier les armes nucléaires, et de réduire le risque posé à l'échelle mondiale par les armes légères et les mines antipersonnel. L'accumulation excessive et la facilité d'accès des armes légères entravent la consolidation de la paix et les efforts de développement et menacent la sécurité humaine. À cet égard, le Nigéria réaffirme son attachement au Programme d'action adopté par l'ONU à la Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, qui s'est tenue en juillet 2001. Nous exhortons la communauté internationale à contrôler le flux de ces armes, en particulier vers des acteurs non étatiques. Nous en appelons aussi à l'élaboration à bref délai d'un instrument international juridiquement contraignant pour lutter contre le trafic illégal de ces armes.

En ce qui concerne les mines terrestres, le Nigéria note avec satisfaction le succès de la mise en

oeuvre de la Convention d'Ottawa de 1999. Nous avons remarqué que les partenariats noués entre l'ONU, les gouvernements, les organisations non gouvernementales et les organisations internationales ont conduit à la réalisation de progrès dans l'action antimines, avec une réduction corrélative de la production et du transfert de mines antipersonnel. Néanmoins, les mines terrestres continuent d'entraver le développement et la sécurité des populations, en particulier dans certains pays africains qui sortent d'un conflit. Nous devrions donc renforcer notre appui à l'action antimines de l'ONU, puisque c'est la seule façon de réduire la menace posée par les mines terrestres.

La pandémie du VIH/sida continue de poser un grave problème pour nos efforts de développement. Nous apprécions les efforts de l'ONU et la contribution de la communauté internationale dans la lutte contre le fléau du VIH/sida, en particulier en Afrique. Le Nigéria soutient l'appel lancé par le Secrétaire général en faveur d'une nouvelle vaste campagne mondiale de lutte contre la pandémie du VIH/sida. Nous appuyons aussi le Plan d'action adopté lors du Sommet extraordinaire de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) consacré au VIH/sida, qui a souligné la détermination des dirigeants africains à intensifier les efforts et mobiliser les ressources en vue de la prévention, des soins et du traitement des personnes touchées par la maladie.

Le Nigéria rend hommage au Secrétaire général pour la création d'un Fonds mondial pour la santé et la lutte contre le sida en vue de mobiliser des fonds suffisants pour lutter contre la pandémie du VIH/sida. Malgré ses propres engagements, le Nigéria a honoré sa promesse de contribuer à hauteur de 10 millions de dollars au Fonds mondial pour la lutte contre le sida.

Nous souhaitons aussi rappeler que dans la Déclaration du Millénaire, nos dirigeants se sont engagés à éliminer la pauvreté en lançant une campagne soutenue pour faire du droit au développement une réalité pour tous. Si nous voulons réduire la pauvreté et promouvoir le développement, il est essentiel de parvenir à une croissance économique durable et diversifiée. Les objectifs du Millénaire en matière de développement ont mis l'accent sur les domaines prioritaires dans lesquels il faut agir, notamment au regard des engagements pris par les pays développés, comme l'accroissement de l'aide publique au développement et l'amélioration de l'accès aux

marchés pour les exportations des pays en développement. Il est regrettable, toutefois, que nos partenaires de développement n'aient pas encore traduit leurs engagements en actions concrètes sur cette question qui est d'une importance cruciale pour la réalisation des objectifs du Millénaire.

L'accroissement de la pauvreté dans les pays en développement, en particulier en Afrique, implique que peu a été fait pour accroître l'aide publique au développement et les investissements étrangers directs en leur faveur, limitant ainsi leur capacité à réaliser les objectifs de la Déclaration du Millénaire pour ce qui est de l'élimination de la pauvreté. Si nous voulons que la communauté internationale puisse réaliser ses objectifs de développement et d'élimination de la pauvreté, il faut accomplir des efforts décisifs pour accélérer la croissance économique dans les pays en développement. Le Nigéria exhorte en conséquence les États Membres à faire en sorte que les objectifs du Millénaire en matière de développement soient incorporés dans les plans nationaux de développement, dans la mesure où cela aiderait à accroître la cohérence des politiques et programmes nationaux.

Avec la création du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, les pays africains ont accepté la responsabilité de leur propre développement économique et social. Nous reconnaissons l'importance de l'établissement de politiques nationales saines et d'une bonne gouvernance, comme préalables à l'élimination de la pauvreté et à une croissance nationale durable. Nous nous félicitons par conséquent de la reconnaissance excessive des besoins particuliers de l'Afrique tels qu'ils figurent dans la Déclaration du Millénaire, et de l'immense soutien accordé au NEPAD lors du récent débat de haut niveau de l'Assemblée générale. L'Afrique est tout à fait prête à se libérer des affres de la pauvreté, de la maladie et du sous-développement. Nous comptons sur le soutien de l'ONU et de la communauté internationale pour la réalisation de cet objectif.

La Charte des Nations Unies et les autres sources du droit international ont établi les conditions dans lesquelles la justice et le respect des obligations découlant des traités peuvent être assurés. Nous constatons que l'état de droit au niveau international est plus largement accepté et que les États ont de plus en plus souvent recours à des traités pour régir leurs relations. À cet égard, nous nous félicitons de la création de la Cour pénale internationale, en

application du Statut de Rome. Nous estimons que sa création jouera un rôle important dans le respect du droit international et des libertés fondamentales.

Pour terminer, le Nigéria est heureux de noter que le Secrétaire général a fait des efforts louables pour renforcer l'efficacité de l'ONU. Nous notons aussi que le Secrétaire général a pris diverses initiatives, et nous espérons que cela nous aidera à réaliser les objectifs du Millénaire en matière de développement et à atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés.

M. Andjaba (Namibie) (*parle en anglais*) : Le Secrétaire général, dans sa déclaration à l'Assemblée générale, a souligné l'importance grandissante du multilatéralisme et de la responsabilité des États Membres de l'ONU dans la défense des principes consacrés dans la Charte de notre Organisation. Pour cela, et pour ses rapports sur l'application de la Déclaration du Millénaire et sur l'activité de l'Organisation, ma délégation lui exprime sa gratitude.

Nous vivons dans un monde dans lequel tant de gens sont tourmentés. Tant de gens ont perdu tout espoir pour l'avenir. Combien d'efforts nous mettons dans la réalisation d'un monde plus pacifique, plus prospère et plus juste, dans lequel tous les êtres humains ont de meilleures conditions de vie dans une sécurité plus grande, voilà le défi qu'il nous faut tous affronter.

Le Secrétaire général nous a déclaré que les événements du 11 septembre de l'année dernière nous ont rapproché de la situation dans laquelle se trouvent des millions de personnes dans le monde pour qui celui-ci présente des dangers depuis fort longtemps. Ainsi, ce que nous faisons afin d'éviter que ces événements ne se reproduisent devrait transformer chaque coin du monde en un havre sûr pour tous les êtres humains. Le terrorisme prospère dans la crainte et la division; ce n'est que par le biais d'une action collective que nous pourrions combattre cette menace. Le Secrétaire général a été clair lorsqu'il a déclaré que les causes et les motivations du terrorisme doivent être analysées dans chaque contexte spécifique. Ce n'est qu'à ce prix que nos actions pourront être axées sur les objectifs. La réponse écrasante à la résolution 1373 (2001) du Conseil de sécurité montre la détermination des États Membres à relever ce défi universel. Néanmoins, la pression considérable que cela exerce sur les capacités déjà limitées des pays en développement pour appliquer la résolution 1373 (2001) doit être abordée sérieusement.

Le VIH/sida se propage rapidement, et améliorer leur accès aux médicaments est lent et laborieux pour les pays en développement. On estime que sur les 28 millions de personnes infectées par le VIH/sida, 26 millions vivent en Afrique subsaharienne. Au vu de cette grave situation, on estime qu'il faudrait 10 milliards de dollars chaque année pour combattre le VIH/sida dans les pays en développement, et pourtant seule une infime portion de cette somme a pu être réunie. Entre-temps, les dépenses militaires dans le monde représentent 800 milliards de dollars par an. Ceci est répréhensible du point de vue moral et il faut que cela change. Ce qu'il faut c'est un accès à des médicaments à des prix abordables et à un vaccin préventif. Le principal critère dans la répartition des ressources devrait être l'impact de la maladie.

Les orphelins du VIH/sida ont besoin d'une attention immédiate, car ils représentent un groupe à haut risque. Le paludisme et la tuberculose se propagent également. En conséquence, tout effort pour empêcher la propagation du VIH/sida devra se concentrer sur les femmes et les fillettes si nous voulons réaliser les objectifs du Millénaire en matière de développement. Le problème des orphelins et des enfants vulnérables n'est aussi répandu nulle part ailleurs que dans les zones rurales de l'Afrique subsaharienne. Ainsi, l'harmonisation des politiques en ce qui concerne l'impact du VIH/sida, la sécurité alimentaire et la pauvreté rurale, entre l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, le Programme alimentaire mondial et le Fonds international de développement agricole représente une nouvelle orientation dont nous nous félicitons.

Même si des progrès sont enregistrés dans certaines régions en matière d'élimination de la pauvreté, l'Afrique, dans l'ensemble, continue d'être à la traîne. Il reste que dans la réalité les pays en développement ne peuvent pas échapper à l'emprise de la pauvreté uniquement par le biais de leurs propres efforts. La féminisation de la pauvreté s'est accrue et on doit s'y pencher. Les efforts du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme et d'autres institutions des Nations Unies dans le but de venir en aide aux femmes et leur permettre de mieux maîtriser leurs atouts économiques doivent être appuyés. Si seulement les programmes d'action adoptés lors de toutes les grandes conférences des Nations Unies pouvaient être mis en oeuvre, un véritable partenariat pourrait être mis en place en vue

d'éliminer la pauvreté, et des progrès pourraient être réalisés pour réduire de moitié la pauvreté d'ici à 2015.

Dès lors, j'aimerais réitérer qu'il existe des pénuries alimentaires très graves en Afrique australe du fait de la sécheresse. Nous nous félicitons de la réponse positive à l'appel des Nations Unies pour l'Afrique australe. Les catastrophes naturelles sont récurrentes, et la meilleure façon d'y remédier est d'avoir recours à des systèmes d'alerte avancée. La sécurité alimentaire en Afrique doit être abordée dans le contexte des efforts de lutte contre la sécheresse et la désertification et les graves pénuries d'eau.

Les causes des conflits sont multidimensionnelles. Nous devons faire davantage dans ce domaine et, à dire vrai, nous pouvons éviter que des conflits n'éclatent. Nous devons investir davantage dans la prévention des conflits. Nous convenons avec le Secrétaire général que la capacité des États et de l'Organisation des Nations Unies doit être renforcée. Les organisations régionales ont un rôle capital à jouer à cet égard, et nous nous devons de les soutenir.

Si les conflits ont des causes multiples, leurs effets sont également multiples. En tant que pays qui est sorti d'une guerre de libération nationale, nous ne connaissons que trop bien les défis que représentent la réinsertion des anciens combattants dans la société. Il s'agit d'un programme à long terme qui dépend des conditions particulières à chaque pays. Toutes les parties à un conflit, le système des Nations Unies et la communauté internationale dans son ensemble ont une responsabilité à l'égard de ces personnes.

Si nous pouvons renforcer les capacités des fonds et des programmes des Nations Unies dans le domaine essentiel que représente l'édification d'une nation, nous pourrions alors accélérer les processus de rétablissement et de consolidation de la paix. La coopération de longue date entre l'ONU et l'Organisation de l'unité africaine – devenue Union africaine – devrait être renforcée afin de compléter les efforts mutuels en vue de la prévention des conflits et de la consolidation de la paix. Dans ce contexte, nous devons nous efforcer de remédier au problème de la prolifération des armes légères en Afrique. Dans des situations de conflits, le principal problème a souvent été l'absence d'accès à l'aide humanitaire. On estime qu'en Angola, et ce, pour la première fois depuis de

nombreuses années, près de 800 000 personnes ont pu bénéficier de cette aide.

Une fois les conditions propices établies, le problème devient alors celui de la faiblesse des offres. Ce problème doit être abordé, car, en dehors de leurs besoins nutritionnels, la santé des femmes et des fillettes – en particulier leur santé en matière de reproduction – mérite une assistance. La situation des enfants est particulièrement importante. Nous nous félicitons des Journées nationales de vaccination de l'UNICEF, et nous demandons à toutes les parties à un conflit de faire honneur à ces efforts humanitaires. L'acheminement de l'aide humanitaire se fait au prix de beaucoup de risques pour le personnel des Nations Unies et les autres travailleurs humanitaires. Le Réseau interorganisations pour la gestion des mesures de sécurité devrait donc être sérieusement soutenu.

On n'a jamais autant insisté ces derniers temps sur le multilatéralisme que durant le débat général de la cinquante-septième session. Les problèmes politiques, sociaux et économiques croissants auxquels nous devons faire face dans ce monde interdépendant exigent qu'on leur accorde une telle attention. L'Organisation des Nations Unies est une institution imparfaite, mais elle n'a pas de pendant. Il est indispensable que nous lui donnions les outils lui permettant de répondre efficacement aux exigences que nous continuons de lui imposer, afin que le monde devienne meilleur pour tous, comme nos dirigeants s'y sont engagés dans la Déclaration du Millénaire.

M. Aboul Gheit (Égypte) (*parle en arabe*) : Je voudrais d'emblée remercier le Secrétaire général pour ses deux rapports très utiles que nous examinons aujourd'hui. Nous les avons étudiés avec intérêt, étant donné qu'ils présentent clairement l'activité de l'Organisation et les progrès réalisés vers la mise en oeuvre des objectifs du Millénaire en matière de développement.

L'année dernière, l'humanité s'est trouvée confrontée à un nouveau défi : la menace du terrorisme international. À la suite des événements funestes du 11 septembre 2001, la communauté internationale ayant reconnu la gravité de ce nouveau défi, les organes de l'Organisation des Nations Unies ont déployé des efforts pour faire face à ce dangereux phénomène. On a pu ainsi constater le rôle central de l'ONU face aux problèmes et phénomènes internationaux, en particulier pour ce qui est du

terrorisme international qui ne s'arrête devant aucune frontière et n'est pas propre à une religion ou culture.

Nous réitérons encore une fois notre appui aux efforts déployés par l'ONU pour lutter contre le terrorisme international. Nous croyons que l'Organisation doit jouer un rôle pratique et central en la matière en tant qu'instrument effectif de la volonté et de la légitimité internationales. En fait, l'Organisation a effectivement coordonné les initiatives mondiales de répression du terrorisme international.

L'Égypte estime que les efforts internationaux communs visant à parvenir au développement devraient reposer sur le fait qu'il s'agit d'une responsabilité éthique, humanitaire et politique qui incombe au Nord et au Sud. C'est le meilleur moyen de parvenir à la prospérité pour tous et de maintenir la paix et la sécurité internationales. L'Égypte appelle donc à la stricte application, dans la lettre et dans l'esprit, des décisions du Sommet du Millénaire et d'autres conférences et sommets internationaux.

Le jugement final de l'histoire ne sera pas basé sur les bonnes intentions et recommandations qui figurent dans les déclarations politiques, mais sur la mise en oeuvre effective que nous en ferons. Nous avons noté avec inquiétude, dans le rapport du Secrétaire général, les statistiques sur la mise en oeuvre des objectifs internationaux en matière de développement et sur les principales disparités entre les différentes régions géographiques, ainsi que sur les difficultés auxquelles fait face l'Afrique dans la réalisation de ces objectifs.

À cet égard, l'Égypte souhaite souligner que, pour mettre en oeuvre les objectifs internationaux en matière de développement, la communauté internationale doit avoir la volonté politique de faire des efforts résolus pour trouver une solution aux problèmes de la dette extérieure des pays en développement; accroître l'aide publique au développement aux niveaux internationalement convenus; libéraliser les politiques commerciales des pays industrialisés, en particulier dans les domaines qui intéressent les États du Sud, tels que l'agriculture, les textiles et l'industrie de l'habillement; examiner les questions de l'instabilité des prix des produits de base, transférer des technologies aux pays en développement et leur fournir l'assistance technique nécessaire.

C'est pourquoi nous demandons à la communauté internationale d'assurer le suivi de l'application des

engagements qu'elle a pris vis-à-vis des pays en développement pour parachever leurs efforts en la matière.

Les engagements pris dans le cadre des objectifs de la Déclaration du Millénaire en matière de développement ne sont pas la seule responsabilité des pays en développement dont les ressources nationales sont limitées. Ils constituent une responsabilité commune qui exige les efforts tant des pays développés que des pays en développement. Il ne suffit donc pas de mentionner seulement l'importance des divers objectifs internationaux de développement et des documents internationaux. Il faudrait plutôt lier ces objectifs et la disponibilité des fonds pour leur application en tenant compte de la proximité des échéances.

Des études internationales ont indiqué que pour réaliser en Afrique l'objectif énoncé dans la Déclaration du Millénaire – objectif visant à réduire de moitié le nombre de personnes vivant dans la pauvreté absolue d'ici à 2015 – il faudra que l'économie de ce continent croisse d'au moins 7% par an. Il faudra combler un écart financier de 64 milliards de dollars par an. Mais comment le continent peut-il produire une telle somme d'argent dans le contexte de son système financier et commercial actuel? Il ne faut pas, à ce stade, simplement diagnostiquer et décrire la pauvreté lors de tables rondes universitaires, mais procéder à un examen multilatéral. Nous estimons donc que les conditions économiques internationales défavorables persistantes et la baisse considérable des ressources de l'ONU destinées à la réalisation des objectifs en matière de développement et aux activités opérationnelles sont des questions qui doivent être examinées.

C'est le moment de commencer à acheminer les ressources promises par les pays du Nord à Monterrey, à réaliser les objectifs et à mettre en oeuvre les programmes de la Déclaration du Millénaire et les engagements pris à Johannesburg. L'ONU doit continuer à jouer son rôle crucial dans la formulation du cadre politique de développement international et s'efforcer d'harmoniser et d'intégrer les politiques de développement internationales.

Le rapport du Secrétaire général indique clairement que les initiatives prises pour contrôler la propagation des maladies infectieuses accaparent la plus grande partie des fonds alloués au développement

international. Les incidences de ces maladies ne se limitent pas aux pertes immenses en vies humaines; ces maladies ont également pour conséquence de limiter les capacités de production, et donc de revenus, de ces États.

Les pertes en matière de développement ont un double impact pour ce qui est de leurs dimensions et de leurs effets. Il est difficile d'évaluer les conséquences économiques des maladies infectieuses, en particulier du sida qui touche plus de 60 millions de personnes. Vingt millions de personnes en sont mortes, et il est toujours difficile d'avoir accès à un traitement. Tout ce que nous pouvons faire est de tenter, de notre mieux, de procurer aux malades des médicaments qui freineront la propagation de la maladie et renforceront leurs défenses immunitaires.

À cet égard, le rapport indique que la grande majorité des malades du sida n'a pas les moyens d'acquérir ces médicaments. Une maladie incurable est quelque chose de très triste, mais le fait que des médicaments existent et sont inaccessibles est psychologiquement catastrophique et est contraire à l'éthique.

Nous sommes donc d'accord avec la recommandation du Secrétaire général qui préconise l'octroi de ressources supplémentaires, supérieures à celles dont on dispose actuellement. Nous approuvons aussi l'appel figurant dans le rapport tendant à renforcer les capacités des institutions de santé dans les pays en développement afin de les aider à faire face à cette maladie.

Les initiatives humanitaires de l'Organisation sont particulièrement importantes et doivent être appuyées en cette période difficile de l'histoire de l'humanité. Le nombre de catastrophes naturelles et de conflits armés a augmenté, ce qui a entraîné la perte d'un grand nombre de vies humaines et la destruction d'infrastructures. Dans de nombreux pays, les efforts de développement en ont pâti, et de ce fait, il y a eu un nombre sans précédent de réfugiés et de personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays.

Nous condamnons énergiquement toute violation perpétrée contre des civils en temps de guerre. Nous demandons à la communauté internationale d'engager instamment tous les États et les parties à un conflit à respecter les droits des civils et à ne pas les sacrifier à des fins politiques ou militaires. L'assistance

humanitaire doit pouvoir être acheminée vers ces populations civiles. Mon pays demande que les mêmes normes soient appliquées dans tous les cas, toutes les règles du droit humanitaire étant de toute façon contraignantes pour tous les États, grands et petits. À cet égard, l'Égypte demande à la communauté

internationale de porter remède à la situation d'urgence humanitaire que connaît le peuple palestinien. Cette question pèse sur la conscience internationale; il s'agit donc de protéger cette population sans défense et de sauver le processus de paix au Moyen-Orient.

La séance est levée à 13 h 5.